



NIGER
RÉPONSE RAPIDE
PERTURBATIONS ÉCONOMIQUES
2022

22-RR-NER-53587

Louise Aubin

Coordinateur Résident / Humanitaire

PARTIE I – APERÇU DE L'ALLOCATION

RÉSUMÉ DU PROCESSUS ET DE LA CONSULTATION :

Merci d'indiquer quand la revue après action (RAA) a été conduite et qui y a participé.

N/A

Les agences bénéficiaires ont envoyé leurs contributions qui ont été utilisées pour élaborer ce rapport. Malheureusement, le retard accusé par certaines agences dans la collecte de leurs données ne nous a pas permis d'organiser une rencontre avec les différents points focaux pour échanger sur les réalisations. Néanmoins, le rapport a été partagé par ces agences avant la soumission.

Merci de confirmer que le rapport final a été discuté avec l'équipe humanitaire et/ou l'équipe de pays des Nations-Unies et avec les coordinateurs sectoriels.

Oui

Non

Merci de confirmer que le rapport final a été partagé pour examen aux intervenants dans le pays (c-à-d les agences bénéficiaires du CERF, les coordinateurs et membres des secteurs/groupes sectoriels et les institutions gouvernementales compétentes).

Oui

Non

1. PRIORISATION STRATÉGIQUE

Déclaration stratégique du Coordinateur Résident / Humanitaire :

L'allocation du CERF a servi à financer des activités du plan de réponse d'urgence du Gouvernement qui a sollicité l'appui de la communauté humanitaire dans la mise en œuvre de ce plan. Cette intervention de la communauté humanitaire à travers ces fonds a permis aux acteurs humanitaires d'affirmer leur engagement à accompagner le Gouvernement dans la réponse à la crise d'insécurité alimentaire. La stratégie de réponse a priorisé les besoins les plus urgents des réfugiés, des retournés, des personnes déplacées internes, des communautés hôtes et d'autres personnes affectées par l'insécurité alimentaire et les mouvements de population à travers la fourniture d'un paquet de réponse multisectorielle. Les personnes ciblées ont bénéficié d'assistance alimentaire, nutritionnelle et agricole, d'abris et biens non alimentaires et d'activités de protection y compris des activités de lutte contre les VBG et de santé de la reproduction. Grâce à cette allocation, environ 320,593 personnes ont bénéficié d'assistance dont 15,398 réfugiés, 105,000 personnes de la communauté hôte, 60,675 déplacés internes, 129,580 autres personnes et 9,940 retournés.

Valeur ajoutée du financement CERF

L'allocation CERF utilisée pour apporter une réponse rapide aux personnes touchées par l'insécurité alimentaire et nutritionnelle a permis de soutenir environ 320,593 personnes. Les agences leads des secteurs prioritaires identifiées ont mis en œuvre des activités visant à sauver des vies pour restaurer la dignité de ces personnes et éviter une dégradation de leur situation qui était déjà précaire. Les activités de sécurité alimentaire mises en œuvre par la FAO et le PAM ont permis de fournir du cash au profit des ménages, de distribuer des vivres, de mettre en œuvre des activités de traitement de la malnutrition aigüe modérée, de réaliser des activités de cash, de vacciner et déparasiter le bétail et de distribuer des semences de culture pluviale et irriguée ainsi que des petits matériels agricoles et des motos pompe. Le HCR et ses partenaires ont pu mettre en œuvre, en collaboration avec les autorités, des activités de protection et de cohésion pacifique. L'UNFPA a assisté les femmes et les filles avec des services de santé de la reproduction (accouchement, prise en charge clinique des viols, planification familiale, consultations prénatales et des distributions de kits santé de la reproduction) et des services de prise en charge VBG. Les personnes en situation de déplacement ont bénéficié de kits abris et biens non alimentaires pour préserver leur dignité. Enfin, les enfants souffrant de malnutrition aigüe sévère ont été pris en charge grâce à l'achat des intrants essentiels pour les assister et des mères ont bénéficié de sensibilisations nutritionnelle et sanitaire pour la prise en charge adéquate de leurs enfants.

Les financements du CERF ont-ils permis de fournir rapidement une assistance aux bénéficiaires ?

Oui

En partie

Non

Le financement reçu a permis aux agences de fournir une assistance urgente aux populations affectées par l'insécurité alimentaire et les mouvements de population à un moment où des fonds n'étaient pas disponibles pour leur prise en charge.

Le CERF a-t-il contribué à apporter une réponse dans les temps pour répondre aux besoins pour lesquels l'élément « temps » est critique ?

Oui

En partie

Non

Les activités prioritaires mises en œuvre à travers ces fonds ont permis de soulager ces populations affectées par ces chocs et d'atténuer l'impact de ces chocs dans un contexte où les prix des denrées alimentaires ont augmenté en plus de la situation de l'Ukraine qui a accentué cette flambée des prix.

Le CERF a-t-il amélioré la coordination au sein de la communauté humanitaire ?

Oui

En partie

Non

Lors de la priorisation des zones, les agences bénéficiaires ont décidé d'intervenir dans les mêmes zones afin d'offrir une réponse multisectorielle. Aussi, une consultation a été faite avec les autorités afin de mener des activités complémentaires.

Les fonds du CERF ont-ils contribué à améliorer la mobilisation d'autres sources de financement ?

Oui

En partie

Non

Les agences ont continué le plaidoyer avec leurs bailleurs afin de poursuivre l'assistance au-delà de ces zones couvertes par les fonds CERF

Considérations stratégiques des quatre domaines prioritaires humanitaires¹

La Coordinatrice Humanitaire (CH), en consultation avec l'Équipe Humanitaire Pays (EHP), a donné la priorité à l'aide alimentaire et nutritionnelle d'urgence. Parmi ces quatre domaines, la protection (y compris la violence basée sur le Genre et la santé de la reproduction) a été retenue comme domaine à financer urgemment en demandant aux agences bénéficiaires d'accorder une priorité aux femmes et aux filles comme le témoigne les résultats sur les personnes atteintes. Sur un total de 320,593 personnes atteintes, 166,337 femmes et filles ont bénéficié d'assistance soit 52% des personnes atteintes et 50,298 femmes et filles ont bénéficié d'assistance en VBG et d'activités de santé de la reproduction.

Pour contribuer à faire progresser les efforts dans ces domaines chroniquement sous-financés, le CERF pourrait demander une pleine participation de toutes les catégories de personnes depuis les évaluations jusqu'au suivi des projets en mettant un accent particulier sur les femmes, les filles et les personnes vivant avec handicap qui sont le plus souvent moins impliquées. En effet, les besoins de ces catégories de personnes sont le plus souvent mal pris en charge lors de la réponse en raison de leur non-implication dès la phase des évaluations.

L'EHP s'attèle à faire progresser ces domaines à travers les différentes stratégies qui sont élaborées dont entre autres les stratégies de protection de l'EHP et de redevabilité envers les personnes affectées. Les efforts en termes de genre sont menés au niveau du pays pour l'intégration du genre dans tous les projets et programmes. En termes de défis, en dépit de ces stratégies et initiatives mises en œuvre, les acteurs humanitaires, au niveau national et du terrain, ont besoin de renforcement de capacités qui contribueront à faire progresser l'intégration de ces domaines dans les différents projets et programmes. Aussi, des ressources doivent être suffisamment mobilisées pour renforcer les capacités des acteurs pour la prise en compte de ces thématiques dans la programmation des activités, l'élaboration des budgets et dans la mise en œuvre et le suivi.

A cela s'ajoute les défis liés à l'accès humanitaire dans certaines zones où ces domaines ne pourront pas progresser. Néanmoins, avec l'appui du groupe accès à travers la stratégie élaborée pour faciliter l'accès et la CmCoord, des solutions pourraient être explorées pour la progression de ces domaines dans ces zones difficiles d'accès.

¹ En janvier 2019, le coordinateur des secours d'urgence (ERC) a identifié quatre domaines prioritaires qui sont souvent sous-financés et peu considérés quand des fonds sont alloués à une action humanitaire. Le ERC a recommandé aux CR/CH d'accorder davantage d'attention à ces quatre domaines en s'assurant qu'ils sont pris en compte de manière concrète lors de la priorisation des besoins pour les demandes au CERF. Ces quatre domaines sont : (1) l'appui aux femmes et aux filles incluant la violence basée sur le genre, la santé reproductive et l'autonomisation des femmes ; (2) les programmes ciblant les personnes vivant avec un handicap ; (3) l'éducation dans les crises prolongées ; (4) les autres aspects de la protection. Veuillez-vous référer aux questions et réponses relatives aux quatre domaines prioritaires du ERC [ici](#).

Tableau 1 : Aperçu de financement (US\$)

Montant total nécessaire à la réponse humanitaire	261,274,162
CERF	7,999,999
Fonds humanitaire commun / Fonds pour les interventions d'urgence (le cas échéant)	9,000,000
Autres (bilatéral / multilatéral)	50,443,763
Financement total reçu pour la réponse humanitaire (par source ci-dessus)	67,443,762

Tableau 2 : Subventions d'urgence du CERF par projet et secteur / cluster (US\$)

Agence	Code du projet	Secteur / cluster	Montant
FAO	22-RR-FAO-023	Sécurité alimentaire - Agriculture	2,500,000
IOM	22-RR-IOM-022	Abris et articles non alimentaires	1,000,000
UNFPA	22-RR-FPA-025	Santé - Santé sexuelle et reproductive	423,999
UNFPA	22-RR-FPA-025	Protection - Violence sexiste	376,000
UNHCR	22-RR-HCR-022	Protection	500,000
UNICEF	22-RR-CEF-043	Nutrition	700,000
WFP	22-RR-WFP-039	Sécurité alimentaire - Assistance alimentaire	1,875,000
WFP	22-RR-WFP-039	Nutrition	625,000
Total			7,999,999

Tableau 3 : Répartition du financement du CERF par modalités de mise en œuvre (US\$)

Total des fonds utilisés directement par les agences des Nations Unies y compris l'acquisition des marchandises de secours	6,466,518
Fonds transférés aux partenaires gouvernementaux *	237,570
Fonds transférés aux partenaires ONG internationales pour mise en œuvre *	210,000
Fonds transférés aux partenaires ONG nationales pour mise en œuvre *	1,085,911
Fonds transférés aux partenaires de Croix-Rouge et du Croissant-Rouge *	0
Total fonds transférés aux partenaires (IP) *	1,533,481
Total	7,999,999

* Les chiffres indiqués dans le tableau 3 sont basés sur les rapports de projet (partie II, sections 1) et doivent être cohérents avec l'aperçu des sous-subventions en annexe.

2. PRIORISATION OPÉRATIONNELLE

Aperçu situation humanitaire (en anglais pour publication en ligne)

Niger is currently facing an unprecedented food crisis with 4.4 million people (18% of the country's population) in crisis-level food insecurity (IPC level 3 and above). Food insecurity in the country is a result of agricultural production deficits due to poor rains, an increase in food and agricultural input prices worsened by the war in Ukraine, and insecurity in border areas that is causing displacement. This situation has a direct impact on the purchasing power of households and their ability to meet their food needs, which also impacts child malnutrition with a prevalence of global acute malnutrition (GAM) in children of 12.5 % nationally, above the 10% alert threshold.

Utilisation opérationnelle de l'allocation CERF (en anglais pour publication en ligne)

The CERF funding comes at a critical time when humanitarian needs are increasing, humanitarian funding stagnating and the authorities' capacity to provide an adequate humanitarian response is reduced. The timely CERF allocation will enable a response in the most impacted areas, while other donor funding is being mobilized, and help strengthen the partnership between the humanitarian community and the Government of Niger. CERF funds will be used to provide urgent food and nutrition assistance to people in the most affected areas and to support agricultural production. For maximum impact, other priority activities related to reproductive health, shelter and non-food items and protection (especially GBV protection) will also be implemented under the CERF allocation to limit the induced secondary effects of food and nutrition insecurity on populations. The allocation will strengthen localization. Specifically, UN agencies will work with local NGOs as implementing partners, which will enhance community engagement and allow for improved access. The strategy for this CERF allocation is aligned with the 2022 HRP and will rely on the prevention of sexual exploitation and abuse mechanism in Niger to report any possible cases of sexual exploitation or abuse. The CERF allocation will support life-saving activities for a total of 263,000 people across the Protection, Non-food items, Nutrition, Reproductive Health, and Food Security sectors through projects implemented by UNFPA, FAO, IOM, UNHCR, UNICEF and WFP and will include a cash-based assistance component.

Personnes ayant reçu une assistance directe

Pour les tableaux 5 et 6, la méthodologie a consisté à prendre le plus grand nombre de personnes assistées par catégorie et selon le sexe et l'âge. Ensuite, pour chaque catégorie, les personnes atteintes selon le sexe et l'âge ont été additionnées pour avoir le total assisté par catégorie. Pour les personnes atteintes selon l'âge et le sexe, les plus grands nombres de personnes assistées par catégorie ont été additionnés pour les hommes, les femmes, les filles et les garçons. (Voir détails des calculs en annexe). Cette méthodologie permet d'éviter les doubles comptages parce que pour chaque catégorie, sexe et âge, c'est le plus grand nombre de personnes atteintes qui a été considéré.

La cible atteinte est plus élevée que la cible prévue de 21,69%. Certaines agences ont atteint plus que la cible prévue pour certaines activités en raison du taux de change qui était plus avantageux.

Personnes ayant reçu une assistance indirecte

Pour le projet mis en œuvre par le HCR, environ 10,000 personnes ont été indirectement touchées à travers les séances de sensibilisation publiques, y compris les leaders communautaires. Aussi, dans le cadre du monitoring de protection, c'est toute la population des 12 localités touchées (avec environ 817,153 habitants selon un recensement de 2012) qui a bénéficié du projet car, les actions prises par le gouvernement et les acteurs humanitaires à la suite des informations/violations des droits humains/incidents de protection partagés par les moniteurs de protection leur a été utile.

Dans le cadre des opérations de réponse d'urgence d'assistance alimentaire et de nutrition, le PAM a touché indirectement 324,550 personnes à travers des activités de communication sur les changements sociaux et comportementaux (SBCC).

26,351 personnes ont été sensibilisées sur les thématiques santé de la reproduction (SR) et VBG notamment par l'équipe de mobilisation communautaire lors des sorties mobiles, par les relais communautaires et également par la chefferie traditionnelle dont les capacités ont été renforcées sur les messages de lutte contre les VBG et particulièrement les mariages d'enfants. Le but de ces sensibilisations était d'augmenter l'utilisation des services de santé y compris dans les zones affectées par les crises SR. 165 agents de santé ont aussi été formés à la gestion des cas de VBG.

20,000 mères et / ou accompagnants ont bénéficié indirectement d'un renforcement de connaissance sur les pratiques d'hygiène et d'alimentation du nourrisson et du jeune enfant dans les centres de santé lors des sessions hebdomadaires de prise en charge des enfants malnutris aigus sévères. De plus, près de 8,000 enfants âgés de 6 à 59 mois ont bénéficié du dépistage pour la malnutrition aiguë et ceux identifiés comme des cas modérés ou sévères ont été référés pour traitement au point de service appropriée.

Pour l'OIM, plus ou moins 920 jeunes dont 552 hommes (60%) et 368 femmes (40%) ont été indirectement bénéficiaires des activités du projet à travers les focus groupes de sensibilisation sur les ciblage et lors de la construction des abris.

Tableau 4 : Nombre de personnes assistées directement grâce au financement du CERF par secteur / cluster *

Secteur / cluster	Prévu					Atteint				
	Femmes	Hommes	Filles	Garçons	Total	Femmes	Hommes	Filles	Garçons	Total
Sécurité alimentaire - Agriculture	34,850	32,400	87,125	87,125	241,500	43,245	40,795	95,519	95,519	275,078
Sécurité alimentaire - Assistance alimentaire	8,449	8,352	11,669	11,533	40,003	6,733	6,468	13,669	13,133	40,003
Santé - Santé sexuelle et reproductive	27,989	6,841	11,995	2,380	49,205	30,777	6,648	12,751	2,426	52,602
Nutrition	1,743	0	15,136	14,316	31,195	449	0	11,289	10,462	22,200
Protection	13,329	10,663	15,460	13,861	53,313	26,077	23,512	4,945	4,434	58,968
Protection - Violence sexiste	4,354	722	1,736	283	7,095	4,700	706	2,070	331	7,807
Abris et articles non alimentaires	2,346	1,890	2,662	2,552	9,450	2,469	2,217	3,674	3,764	12,124

* Les chiffres représentent les meilleures estimations des personnes directement soutenues par le financement du CERF. La ventilation par sexe et âge représente les femmes et les hommes de 18 ans et plus, les filles et les garçons de moins de 18 ans.

Table 5 : Nombre de personnes assistées directement grâce au financement du CERF par secteur / cluster *

Categories	Prévu	Atteint
Réfugiés	16,241	15,398
Retournés	9,940	9,940
Déplacés internes	36,259	60,675
Communautés d'accueil	105,000	105,000
Autres personnes touchées	96,000	129,580
Total	263,440	320,593

Tableau 6 : Nombre de personnes assistées directement grâce au financement du CERF par sexe et âge *

Sexe & âge	Nombre de personnes assistées directement grâce au financement du CERF		Nombre de personnes handicapées (PwD) assistées grâce au financement du CERF	
	Prévu	Atteint	Prévu	Atteint
Femmes	48,143	69,250	1,050	1050
Hommes	38,091	58,541	650	650
Filles	89,396	97,087	1,740	1,740
Garçons	87,810	95,715	1,740	1,740
Total	263,440	320,593	5,180	5,180

PARTIE II – APERÇU DES PROJETS

3. RAPPORTS DES PROJETS

3.1 Rapport du projet 22-RR-FAO-023

1. Information sur le projet			
Agence :	FAO	Pays :	Niger
Secteur / cluster :	Sécurité alimentaire - Agriculture	Code du projet :	22-RR-FAO-023
Titre du projet :	Appui aux moyens de subsistance des ménages d'agropasteurs vulnérables dans les départements en phase 3 ou plus du Cadre Harmonisé des régions de Diffa, Maradi, Tahoua et Tillabéri au Niger		
Date de début :	22/06/2022	Date de fin :	21/12/2022
Révisions :	Extension sans cout <input type="checkbox"/>	Redéploiement des fonds <input type="checkbox"/>	Reprogrammation <input type="checkbox"/>
Financement	Montant total des besoins du secteur pour répondre à l'urgence :	US\$ 20,600,000	
	Financement total reçu pour la réponse sectorielle de l'agence à l'urgence en cours :	US\$ 4,900,000	
	Montant reçu du CERF :	US\$ 2,500,000	
	Total des sous-subsidations du CERF transférées aux partenaires de mise en œuvre :	US\$ 387,198	
	Partenaires gouvernementaux	US\$ 69,785	
	Partenaires ONG internationale	US\$ 0	
	Partenaires ONG nationale	US\$ 317,413	
Croix Rouge / Croissant Rouge	US\$ 0		

2. Résumé des résultats obtenus

Grace à cette allocation CERF, la FAO et ses partenaires ont réalisé des activités de cash+ au profit de 1,000 ménages, des activités de cash for work au profit de 1,597 ménages, vacciné et déparasité 40,000 têtes de bétail pour 10,000 ménages, distribué des semences de cultures pluviales (mil, niébé) , des semences de cultures irriguées (tomate, laitue, chou, carotte, pomme de terre, maïs, et Gombo), des petits matériels agricoles (binette, daba, râtaux et arrosoir) et des kits moto à 27,700 ménages. Ce projet a permis globalement à 275,078 personnes de préserver leurs moyens de subsistances dans les régions de Diffa, Maradi, Tillabéri et Tahoua dans la période de juin à décembre 2022.

3. Modifications

RAS

4. Nombre de personnes assistées directement grâce au financement du CERF au niveau du projet *

Secteur / cluster	Sécurité alimentaire - Agriculture									
Catégorie	Prévu					Atteint				
	Femmes	Hommes	Filles	Garçons	Total	Femmes	Hommes	Filles	Garçons	Total
Réfugiés	1,050	1,000	2,625	2,625	7,300	1,050	1,000	2,625	2,625	7,300
Retournés	1,200	1,000	3,000	3,000	8,200	1,200	1,000	3,000	3,000	8,200
Déplacés internes	3,600	3,400	9,000	9,000	25,000	3,600	3,400	9,000	9,000	25,000
Communautés d'accueil	15,000	15,000	37,500	37,500	105,000	15,000	15,000	37,500	37,500	105,000
Autres personnes touchées	14,000	12,000	35,000	35,000	96,000	22,395	20,395	43,394	43,394	129,578
Total	34,850	32,400	87,125	87,125	241,500	43,245	40,795	95,519	95,519	275,078
Personnes handicapées (PwD) sur le total										
	1,050	650	1,740	1,740	5,180	1,050	650	1,740	1,740	5,180

* Les chiffres représentent les meilleures estimations des personnes directement soutenues par le financement du CERF. La ventilation par sexe et âge représente les femmes et les hommes de 18 ans et plus, les filles et les garçons de moins de 18 ans.

5. Personnes indirectement ciblées par le projet

RAS

6. Cadre de résultats du projet CERF

Objectif du projet La sécurité alimentaire des ménages vulnérables est améliorée dans les zones d'intervention des régions de Diffa, Maradi, Tahoua et Tillabéri

Résultat 1 27,700 ménages agricoles en situation de crise alimentaire bénéficient des intrants pour la campagne pluviale, avec au moins 25% de ménages dirigés par une femme

Le résultat prévu a-t-il été modifié par une reprogrammation après la phase d'application ? Oui Non

Secteur / cluster		Sécurité alimentaire - Agriculture		
Indicateurs	Description	Valeur cible	Valeur atteinte	Source de vérification
Indicateur 1.1	Ag.1 Nombre de personnes recevant d'intrants agricoles (articles/paquets/kits).	210,000	193,900 25,000 kits de mil et Niébé pour 25,000 HH, 2,700 kits de semences potagères pour 2,700HH	Plan de distribution cultures pluviales 2022 et plan de distribution cultures irriguées 2023, Rapports distribution de semences et matériel agricole des ONG, CDR, ILAF, VND NUR, ALAD, ONADIL, TAIMOKO, ONG ADESP Saison d'hivernage 2022 et cultures irriguées 2023
Indicateur 1.2	Quantité distribuée de semences améliorées de cultures pluviales en tonnes métriques	Mil : 250 Niébé : 125	25,000 kits	Plan de distribution saison d'hivernage 2022, Rapports des ONG, CDR, ILAF, VND NUR, ALAD, ONADIL, TAIMOKO, ONG ADESP saison d'hivernage
Indicateur 1.3	Quantité distribuée de semences / pommes de terre (cultures irriguées) en tonnes métriques	Maïs : 30 Pomme de terre : 25 tonnes	Cf 2,700 kits cultures irriguées	Plan de distribution cultures irriguées 2023, Rapports distribution de semences et matériel agricole des ONG, CDR, ILAF, VND NUR, ALAD, ONADIL, TAIMOKO , ONG ADESP cultures irriguées 2023
Indicateur 1.4	Quantité de semences maraîchères distribuées en kg	Tomate : 50 Choux : 50 Carotte : 50 Laitue : 50	2,700 kits de semences maraichères	Plan de distribution cultures irriguées 2023, Rapports distribution de semences et matériel agricole des ONG, CDR, ILAF, VND NUR, ALAD, ONADIL, TAIMOKO, ONG ADESP cultures irriguées 2023

Indicateur 1.5	Nombre de kits de motopompes+ tuyaux	2,700	2,700 groupements	Plan de distribution cultures irriguées 2023, Rapports distribution de semences et matériel agricole des ONG, CDR, ILAF, VND NUR, ALAD, ONADIL, TAIMOKO, ONG ADESP cultures irriguées 2023
----------------	--------------------------------------	-------	-------------------	--

Explication du résultat et de la variation de l'indicateur

Activités	Description	Mise en œuvre par
Activité 1.1	Ciblage des villages d'intervention dans les communes de phase 3-5, et sélection des partenaires de mise en œuvre	ONG ALAD, ONG ONADIL, Taimako Manoma, ONG ILAF, ONG CDR, ONG VND NUR, ONG ADESP
Activité 1.2	Mobiliser la communauté à travers des assemblées villageoises de présentation du projet, mise en place de mécanisme de redevabilité et ciblage socio-économique des ménages bénéficiaires	ONG ALAD, ONG ONADIL, Taimako Manoma, ONG ILAF, ONG CDR, ONG VND NUR, ONG ADESP
Activité 1.3	Acquisition et distribution de semences pluviales (10 kg de mil et 5 kg de Niébé par ménage) à 25,000 ménages d'agriculteurs ou d'agropasteurs, dont au moins 20% des ménages avec une femme cheffe de ménage	Entreprises semencières : GAISSA, ENIS, EMBOUTA
Activité 1.4	Acquisition et distribution de 30 tonnes de semences de maïs, Acquisition et distribution de 25 tonnes de plants certifiés de pomme de terre, Acquisition et distribution de 14,000 petits outils agricoles aux producteurs, Semences et petits outils agricoles à distribuer a 7,000 des ménages avec 30% des kits pour les femmes cheffes de ménage	Entreprises semencières : ENIS, notecom, Multimédia, ABF
Activité 1.5	Acquisition et distribution de 200 kg de semences maraichères (5000 g/ménage) dont au moins 40% de femmes cheffe de ménage	Entreprises semencières : GAISSA et ENIS
Activité 1.6	Acquisition et distribution de 290 kits de motopompes+ tuyaux+ matériel auxiliaire	Entreprises MULTIMEDIA et ABF
Activité 1.7	Post Distribution Monitoring et recueillir des témoignages des communautés	Rapports de mission Staff FAO

Résultat 2 1,000 ménages vulnérables renforcent leur résilience avec les kits petits ruminants et le cash, avec 80% de ménages dirigés par des femmes

Le résultat prévu a-t-il été modifié par une reprogrammation après la phase d'application ? Oui Non

Secteur / cluster				
Sécurité alimentaire - Agriculture				
Indicateurs	Description	Valeur cible	Valeur atteinte	Source de vérification
Indicateur 2.1	Cash.5a Nombre de personnes recevant des coupons conditionnels (bons petits ruminants)	1,000	1,000	Fiche de réception des caprins, rapport de supervision
Indicateur 2.2	Cash.5b Valeur totale des transferts des bons conditionnels distribués en USD	192,000	99,312	Contrat et facture des fournisseurs caprins
Indicateur 2.3	Nombre de ménages recevant de l'aliment composé des soins vétérinaires (inclus dans le résultat 3) pour leurs animaux, désagrégé par groupe de bénéficiaires	1,000 Réfugiés : au moins 200 Déplacés : au moins 300 Retournés : au moins 200 Population hôte : 300	1,000 Réfugiés : au moins 200 Déplacés : au moins 300 Retournés : au moins	Rapport des partenaires de mise en œuvre (ONG Garkua, ONG ALAD, AON Taimako Manoma, ONG ESEN AMNES,

	(population hôtes, réfugiés, déplacés, retournés, autre groupe) et sexe du chef de ménage		200 Population hôte : 300	ONG ILAF) et des services techniques de l'élevage
Indicateur 2.4	Ag.5 Quantité d'aliments pour animaux distribués en tonnes métriques	150	150	Fiche de réception des aliments bétails, rapport de distribution
Indicateur 2.5	Cash.2a Nombre de personnes bénéficiant de transferts monétaires inconditionnels spécifiques au secteur.	1,000	1,000	Etat de paiement des bénéficiaires, rapport de distribution du PSF
Indicateur 2.6	Cash.2b Valeur totale des transferts monétaires inconditionnels spécifiques au secteur distribué (en USD)	114,000	98,476	Rapport de distribution du PSF

Explication du résultat et de la variation de l'indicateur Les résultats obtenus dans les valeurs totales des transferts monétaires est due à la variation du taux de dollars

Activités	Description	Mise en œuvre par
Activité 2.1	Ciblage des villages d'intervention dans les communes de phase 3-5 (villages accueillant des déplacés, des réfugiés ou des retournés et des camps de réfugiés) et sélection des partenaires de mise en œuvre	ONG Garkua, ONG ALAD, AON Taimako Manoma, ONG ESEN AMNES, ONG ILAF
Activité 2.2	Mobiliser la communauté à travers des assemblées villageoises de présentation du projet, mise en place de mécanisme de redevabilité et ciblage socio-économique des ménages bénéficiaires, en priorisant les ménages avec femmes cheffes de ménages, et les populations réfugiées, déplacées et retournées	ONG Garkua, ONG ALAD, ONG Taimako Manoma, ONG ESEN AMNES, ONG ILAF
Activité 2.3	Distribution de coupons pour l'achat de caprins (4 animaux/ ménage = 4,000 animaux)	ONG Garkua, ONG ALAD, ONG Taimako Manoma, ONG ESEN AMNES, ONG ILAF
Activité 2.4	Achat et distribution d'aliment composé pour les 4,000 animaux du kit caprin (150 Kg/ménage)	Achat fait par la FAO et distribution faite par : ONG Garkua, ONG ALAD, ONG Taimako Manoma, ONG ESEN AMNES, ONG ILAF
Activité 2.5	Transfert monétaire à 1,000 ménages vulnérables du Cash+, parmi les ménages retournés, déplacés internes et réfugiés, en priorisant le transfert à une femme du ménage (au moins 80% de transferts à des femmes)	Niger Poste
Activité 2.6	Post Distribution Monitoring et recueillir des témoignages des communauté	RAS

Résultat 3 10,000 ménages pastoraux ou agropastoraux ont sauvé leur moyen de production (pâturage naturel et bétail) par la réalisation de bandes pare-feu et des soins vétérinaires

Le résultat prévu a-t-il été modifié par une reprogrammation après la phase d'application ? Oui Non

Secteur / cluster	Sécurité alimentaire - Agriculture			
Indicateurs	Description	Valeur cible	Valeur atteinte	Source de vérification
Indicateur 3.1	Ag.3 Nombre de personnes recevant d'intrants d'élevage (vaccins et déparasitant).	10,000	10,000	Rapport des services techniques de l'élevage

Indicateur 3.2	Ag.2 Nombre d'animaux vaccinés, vermifugés et/ou traités. (Animaux ayant été déparasités et vaccinés)	40,000	40,000	Rapport des services techniques de l'élevage
Indicateur 3.3	Cash.2a Nombre de personnes bénéficiant de transferts monétaires conditionnels (cash for work) spécifiques au secteur.	1,500	1,500	Etat de paiement des bénéficiaires, rapport du PSF
Indicateur 3.4	Cash.2b Valeur totale des transferts monétaires conditionnels spécifiques au secteur distribué (en USD)	135,165	137,027	Etat de paiement des bénéficiaires, rapport du PSF
Explication du résultat et de la variation de l'indicateur		Les résultats obtenus dans les valeurs totales des transferts monétaires est due à la variation du taux de dollars		
Activités	Description	Mise en œuvre par		
Activité 3.1	Acquisition et distribution de produits vétérinaires pour la vaccination et le déparasitage de de 40,000 animaux des ménages ayant reçu les noyaux caprins du CASH+ (4 animaux/ ménage x 1,000 ménages+ 36,000 animaux des agro-pasteurs bénéficiaires d'autres activités)	Produits acquis par la FAO et distribués par les services techniques de l'élevage		
Activité 3.2	Ciblage des aires de pâturages à protéger dans les communes de phase 3-5, et sélection des partenaires de mise en œuvre	STD élevage/environnement et partenaires ONG Garkua, ONG ALAD, ONG Taimako Manoma, ONG ESEN AMNES, ONG ILAF		
Activité 3.3	Ciblage des participants aux activités de Cash for work	ONG Garkua, ONG ALAD, ONG Taimako Manoma, ONG ESEN AMNES, ONG ILAF		
Activité 3.4	Préserver la production du pâturage naturel avec la réalisation de 1,500 km de bandes pare-feu à travers du Cash for Work pour assurer l'alimentation du bétail. L'ouverture des bandes pare-feu permettra de protéger le fourrage existant, réduisant les risques que les feux de brousse ne nuisent aux ressources de biomasse existantes et sauvegardant les ressources alimentaires nécessaires au bétail.	STD de l'environnement et partenaires ONG Garkua, ONG ALAD, ONG Taimako Manoma, ONG ESEN AMNES, ONG ILAF		
Activité 3.5	Post distribution monitoring			

7. Programmation efficace

a. Redevabilité envers les personnes affectées (AAP)² :

Les personnes touchées par la crise ont été consultées pour l'évaluation de leur besoin et du type d'appui qui leur sera apporté. L'approche participative de mise en œuvre a été privilégiée lors du ciblage des ménages bénéficiaires et de la mise en place d'un comité de plainte chargé du suivi de la mise en œuvre des activités.

b. Mécanismes de retour d'information et de plainte d'APP :

Un comité de plainte a été mis en place au niveau de chaque village d'intervention composé essentiellement des personnes (hommes et femmes y compris les bénéficiaires) sages du village choisis par les membres de la communauté eux même. Le comité est chargé de

² Le AAP et le PSEA font partie intégrante des engagements de l'IASC et sont donc obligatoires pour la conformité de toutes les agences et partenaires des Nations Unies. Les agences n'ont pas nécessairement besoin de mettre en place de nouveaux mécanismes AAP et PSEA pour les projets CERF si des mécanismes fonctionnels sont déjà en place. Pour plus d'informations, veuillez référer [aux engagements de l'IASC AAP](#).

partager toutes les informations relatives à la mise en œuvre du projet et recueillir les avis de la communauté sur tout le processus de mise en œuvre des activités.

c. Prévention de l'exploitation et des abus sexuels (PSEA) :

Le mécanisme de plainte mis en place est chargé de collecter toute information en lien avec les abus/exploitation sexuels dans la mise en œuvre du projet.

d. Focus sur les femmes, les filles et les minorités sexuelles et de genre, y compris la violence sexiste :

Lors du ciblage des ménages vulnérables, le projet a mis l'accent sur le choix des ménages dirigés par les femmes.

e. Personnes handicapées (PwD) :

Lors du ciblage des ménages vulnérables, le projet a mis l'accent sur le choix des ménages dirigés par les personnes en situation de handicap.

f. Protection :

L'approche participative du ciblage des zones affectées par les crises (sécuritaires et déficit céréalier/fourrager) et du ciblage des ménages vulnérables a permis de toucher les personnes affectées et à risque.

g. Éducation :

N/A

8. Programme de transferts monétaires (PMT) / de bons d'achat

Utilisation de programme de transferts monétaires (PMT) / de bons d'achat :

Prévu	Atteint	Nombre total de personnes recevant l'assistance
Oui, le PTM est un composant	Oui, le PTM est un composant	2,500 ménages soit 17,500 personnes (1,000 ménages en cash inconditionnels 1,500 ménages en cash for work)

Si **non**, veuillez expliquer pourquoi les transferts monétaires / les bons d'achat n'ont pas été pris en compte. Lorsque cela est possible, ce programme doit être considéré comme une option de réponse par défaut, et les transferts monétaires à objectifs multiples (MPC) doivent être utilisés dans la mesure du possible.

Si **oui**, notez brièvement comment les transferts monétaires / les bons d'achat sont utilisés, en soulignant l'utilisation des transferts monétaires à objectifs multiples (MPC), et si des liens avec les systèmes de protection sociale existants ont été explorés.

Les transferts monétaires ont été distribués aux ménages bénéficiaires à travers une institution financière étatique (Niger poste). Les bons d'achat ont été distribués aux bénéficiaires à travers les ONG partenaires de mise en œuvre ; ce qui a permis aux bénéficiaires d'acquérir leurs kits caprins à travers une foire. L'argent est distribué aux bénéficiaires sans aucune restriction, ni conditionnalité.

Paramètres de modalité PMT / de bons d'achat :				
Activité spécifique (y compris le # d'activité du cadre de résultats ci-dessus)	Nombre de personnes	Valeur du cash (US\$)	Secteur / cluster	Restriction
Cash inconditionnel	7,000	98,476	Sécurité alimentaire - Agriculture (y compris l'élevage, la pêche et autres moyens d'existence agricoles)	Sans restriction
Cash for work	10,500	135,404	Sécurité alimentaire - Agriculture (y compris l'élevage, la pêche et autres moyens d'existence agricoles)	Sans restriction
Voucher caprin	7,000	99,312	Sécurité alimentaire - Agriculture (y compris l'élevage, la pêche et autres moyens d'existence agricoles)	Avec restriction

9. Visibilité des activités financées par le CERF

Titre	Lien web / source
Foire aux caprins	https://twitter.com/FAONiger/status/1612763035839373312?t=MqYwVmT3nxd6Qsk-SdCTCQ&s=08

3.2 Rapport du projet 22-RR-IOM-022

1. Information sur le projet			
Agence :	IOM	Pays :	Niger
Secteur / cluster :	Abris et articles non alimentaires	Code du projet :	22-RR-IOM-022
Titre du projet :	Assistance humanitaire en abris et biens non-alimentaires pour les populations déplacées en situation de vulnérabilité dans les régions de Tahoua et Tillabéri au Niger		
Date de début :	17/06/2022	Date de fin :	16/12/2022
Révisions :	Extension sans cout <input type="checkbox"/>	Redéploiement des fonds <input type="checkbox"/>	Reprogrammation <input type="checkbox"/>
Financement	Montant total des besoins du secteur pour répondre à l'urgence :	US\$ 9,000,000	
	Financement total reçu pour la réponse sectorielle de l'agence à l'urgence en cours :	US\$ 0	
	Montant reçu du CERF :	US\$ 1,000,000	
	Total des sous-subsventions du CERF transférées aux partenaires de mise en œuvre :	US\$ 167,400	
	Partenaires gouvernementaux	US\$ 0	
	Partenaires ONG internationale	US\$ 0	
Partenaires ONG nationale	US\$ 167,400		
Croix Rouge / Croissant Rouge	US\$ 0		

2. Résumé des résultats obtenus

Le projet « Assistance humanitaire en abris et biens non-alimentaires pour les populations déplacées en situation de vulnérabilité dans les régions de Tahoua et Tillabéri au Niger » a démarré le 17 Juin 2022 et couvre les régions de Tahoua et Tillabéri, au Niger. Malgré les défis d'accès physique liés à l'environnement sécuritaire dans les régions d'implémentation, l'OIM et ses partenaires de mise en œuvre, que sont les ONG nationales « Association Nigérienne pour le Traitement de la Délinquance et la prévention du crime » (ANTD) et « Action Humanitaire et Développement Durable » (AHDD) ont atteint tous les objectifs de ce projet.

Ce projet a assisté 1,365 ménages déplacés internes (PDI) composés de 12,124 personnes dont 2,217 hommes, 2,469 femmes, 3,764 garçons, 3,674 filles, et dont 205 personnes en situation de handicap ; en fournissant à chaque ménage 1 abri d'urgence et 1 kit de biens non alimentaires :

- 500 kits abris et 500 kits de biens non alimentaires dans la région de Tahoua par le partenaire ANTD à 500 ménages PDI composés de 5,763 personnes (1,153 hommes, 1,335 femmes, 1,656 garçons, 1,619 filles, et dont 132 personnes en situation de handicap)
- 865 kits abris et 865 kits bien non alimentaire dans la région de Tillabéri par le partenaire AHDD à 865 ménages PDI composés de 6,361 personnes (1,064 hommes, 1,134 femmes, 2,108 garçons, 2,055 filles, y compris 73 personnes en situation de handicap). En plus des 850 kits abris et biens non alimentaires prévu initialement dans le projet, OIM a pu acheter et distribuer 15 kits abris et biens non alimentaires à 15 ménages vulnérables supplémentaires. Ces kits ont été obtenus grâce à un taux de change USD/XOF favorable.

3. Modifications

En plus des 850 kits abris et biens non alimentaires prévus initialement dans le projet pour la région de Tillabéri, OIM a pu acheter et distribuer 15 kits abris et 15 kits de biens non alimentaires à 15 ménages vulnérables supplémentaires. Ces kits ont été obtenus grâce à un taux de change USD/XOF favorable.

4. Nombre de personnes assistées directement grâce au financement du CERF au niveau du projet *

Secteur / cluster	Abris et articles non alimentaires									
Catégorie	Prévu					Atteint				
	Femmes	Hommes	Filles	Garçons	Total	Femmes	Hommes	Filles	Garçons	Total
Réfugiés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Retournés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Déplacés internes	2,346	1,890	2,662	2,552	9,450	2,469	2,217	3,674	3,764	12,124
Communautés d'accueil	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres personnes touchées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	2,346	1,890	2,662	2,552	9,450	2,469	2,217	3,674	3,764	12,124
Personnes handicapées (PwD) sur le total										
	98	76	103	101	378	45	85	27	48	205

* Les chiffres représentent les meilleures estimations des personnes directement soutenues par le financement du CERF. La ventilation par sexe et âge représente les femmes et les hommes de 18 ans et plus, les filles et les garçons de moins de 18 ans.

5. Personnes indirectement ciblées par le projet

Les personnes indirectement assistées dans l'ensemble des régions concernées ont participé à des campagnes de sensibilisation sur les critères de ciblage et sur l'utilisation des kits, le partage d'information sur le contenu des kits abris et biens non alimentaires et la sensibilisation sur les mesures préventives de la Covid19, qui ont été réalisées au travers de focus groupes et de campagnes publiques de sensibilisation organisées par les partenaires. Dans la région de Tillabéri, le partenaire AHDD a organisé des discussions en focus groupes et des campagnes de sensibilisations dans les 15 villages qui ont été ciblés pour la distribution de kits abris et biens non alimentaires (ABNA). Au sein des focus groupes, 40 personnes (15 femmes et 25 hommes) ont pris part aux échanges d'information sur le ciblage et l'identification de critères de ciblage des bénéficiaires. L'ensemble de la main d'œuvre locale mobilisée pour la constitution de kits d'abris et des biens non-alimentaires, les comités et la population des sites ciblés ont été sensibilisés. Le partenaire ANTD dans la région de Tahoua, a réalisé la distribution dans 8 villages et a ciblé un total de 172 participants (90 hommes et 82 femmes) touchés indirectement dans les focus groupes. A cet exercice de ciblage s'ajoute l'ensemble de la main d'œuvre locale mobilisée pour la constitution de kits d'abris et des biens non-alimentaires. Chaque partenaire utilise au moins un total de 40 jeunes par site de distribution. Prenant seulement en compte les interventions réalisées par les partenaires plus ou moins 920 jeunes dont 552 hommes (60%) et 368 femmes (40%) ont été indirectement bénéficiaires des activités du projet.

6. Cadre de résultats du projet CERF

Objectif du projet	Appuyer le gouvernement dans l'assistance humanitaire de personnes déplacées en abris d'urgence démontable et biens non alimentaires dans les régions de Tillabéry et Tahoua.			
Résultat 1	Les populations déplacées dans les régions et départements ciblés sont assistées directement en abris d'urgence démontables			
Le résultat prévu a-t-il été modifié par une reprogrammation après la phase d'application ? Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/>				
Secteur / cluster	Abris et articles non alimentaires			
Indicateurs	Description	Valeur cible	Valeur atteinte	Source de vérification
Indicateur 1.1	SN.1a Nombre de personnes ayant reçues une aide en abris, en nature (Personnes déplacées bénéficiant abris d'urgence démontables dans la région de Tillabéri)	5,950	6,361	Rapport de distribution et fiche d'émargement des bénéficiaires
Indicateur 1.2	SN.1b Nombre de kits abris distribués, en nature (Tillabéri)	850	865	Rapport de distribution et fiche d'émargement des bénéficiaires
Indicateur 1.3	SN.1a Nombre de personnes ayant reçu une aide en abris, en nature (Personnes déplacées bénéficiant abris d'urgence démontables dans la région de Tahoua)	3,500	5,763	Rapport de distribution et fiche d'émargement des bénéficiaires
Indicateur 1.4	SN.1b Nombre de kits abris distribués, en nature (Tahoua)	500	500	Rapport de distribution et fiche d'émargement des bénéficiaires
Explication du résultat et de la variation de l'indicateur	En plus des 850 kits abris et biens non alimentaires prévu initialement dans le projet pour la région de Tillabéri, OIM a pu acheter et distribuer 15 kits abris et 15 kits bien non alimentaires à 15 ménages vulnérables supplémentaires. Ces kits ont été obtenu grâce à un taux de change USD/XOF favorable.			

		Aussi, la moyenne de personnes par ménage ciblé est supérieure à sept, ce qui augmente le nombre de bénéficiaires par rapport à ce qui était prévu.
Activités	Description	Mise en œuvre par
Activité 1.1	Distribution des kits abris d'urgence démontables aux personnes déplacées de la région de Tillabéri	Action Humanitaire et Développement Durable (AHDD)
Activité 1.2	Distribution des kits abris d'urgence démontables aux personnes déplacées de la région de Tahoua	Association Nigérienne pour le Traitement de la Délinquance et la prévention du crime (ANTD)

Résultat 2 Les populations déplacées dans les régions et départements ciblés sont assistées directement en biens non alimentaires

Le résultat prévu a-t-il été modifié par une reprogrammation après la phase d'application ? Oui Non

Secteur / cluster	Abris et articles non alimentaires			
Indicateurs	Description	Valeur cible	Valeur atteinte	Source de vérification
Indicateur 2.1	SN.2a Nombre de personnes ayant reçues une aide en articles non alimentaires de base (e.g. AME), en nature (Personnes déplacées bénéficiant de kits BNA dans la région de Tillabéri)	5,950	6,361	Rapport de distribution et fiche d'émargement des bénéficiaires
Indicateur 2.2	SN.2b Nombre de kits articles non alimentaires de base (e.g. AME) distribués, en nature (Tillabéri)	850	865	Rapport de distribution et fiche d'émargement des bénéficiaires
Indicateur 2.3	SN.2a Nombre de personnes ayant reçu une aide en articles non alimentaires de base (e.g. AME), en nature (Personnes déplacées bénéficiant d'un Kit BNA dans la région de Tahoua)	3,500	5,763	Rapport de distribution et fiche d'émargement des bénéficiaires
Indicateur 2.4	SN.2b Nombre de kits articles non alimentaires de base (e.g. AME) distribués, en nature (Tahoua)	500	500	Rapport de distribution et fiche d'émargement des bénéficiaires

Explication du résultat et de la variation de l'indicateur En plus des 850 kits abris et biens non alimentaires prévu initialement dans le projet pour la région de Tillabéri, OIM a pu acheter et distribuer 15 kits abris et 15 kits bien non alimentaires à 15 ménages vulnérables supplémentaires. Ces kits ont été obtenu grâce à un taux de change USD/XOF favorable.
Aussi, la moyenne de personnes par ménage ciblé est supérieure à sept, ce qui augmente le nombre de bénéficiaires par rapport à ce qui était prévu.

Activités	Description	Mise en œuvre par
Activité 2.1	Distribution des kits BNA aux personnes déplacées de la région de Tillabéri	Action Humanitaire et Développement Durable (AHDD)
Activité 2.2	Distribution des kits BNA aux personnes déplacées de la région de Tahoua	Association Nigérienne pour le Traitement de la Délinquance et la prévention du crime (ANTD)

7. Programmation efficace

a. Redevabilité envers les personnes affectées (AAP)³ :

De la phase de conception du projet, sa mise en œuvre et à son évaluation, les bénéficiaires ont activement participé au projet. Les partenaires ont effectué des missions de consultation avec les autorités locales et les représentants des personnes affectées pour informer sur les objectifs du projet et cibler les bénéficiaires. Les ciblage ont été réalisés sur la base des informations fournies par les mairies, les préfectures et les coordinations de OCHA dans les différents départements concernés. Ces listes ont été ensuite vérifiées et validées par les services techniques étatiques et les représentants des personnes déplacées internes. De plus, des focus groupes ont été organisés avec 212 bénéficiaires (52 femmes, 68 hommes, 42 filles et 50 garçons) dans la région de Tahoua afin d'évaluer les besoins réels des populations ciblées. Parmi les individus et ménages ciblés à travers les critères retenus, se trouvent les personnes en situation de handicap, les familles nombreuses, les familles avec personnes âgées, et les femmes chefs de ménages.

Les communautés ont été informées en avance des jours, lieux et dates des différentes distributions afin de s'assurer une information parfaite. La composition des kits et la liste des bénéficiaires ont été vérifiées (en public), affichées et communiquées dans les différentes langues locales.

Des stands ont été mis en place pour les chefs de villages et comités de gestion des plaintes afin de veiller au bon déroulement des distributions et recueillir des plaintes/suggestions des bénéficiaires.

b. Mécanismes de retour d'information et de plainte d'APP :

Lors de la phase de mise en œuvre du projet, sur la base des informations fournies par le Cluster Protection, tous les partenaires de mise en œuvre informent les bénéficiaires sur les mécanismes de plainte et de retour d'information disponibles mis en place par les partenaires du cluster protection. Il s'agit notamment d'un numéro vert disponible des points focaux de comités de protection pour la transmission de toute réclamation, plaintes et abus constatés. Ceux qui n'ont pas la capacité d'utiliser le numéro vert se réfèrent aux comités de protection communautaires fonctionnels dans toutes les régions concernées. Dans chaque équipe de distribution, des stands ont été mis en place pour les comités mixtes de gestion des plaintes afin de veiller au bon déroulement des distributions et de recueillir d'éventuelles plaintes/suggestions des bénéficiaires, ce qui permet notamment de faire le suivi des plaintes des jeunes filles et des femmes cheffes de ménages, dans le respect de la confidentialité. Les plaintes sont ensuite traitées dans les meilleurs délais. La plupart des plaintes reçues concernaient la constitution de kits dont certains articles pouvaient manquer ou certains articles étaient endommagés. Ces derniers étaient tout de suite ajoutés, si la plainte s'avérait fondée. L'OIM a également réalisé un suivi post distribution afin de recueillir les perceptions des bénéficiaires sur l'assistance reçue et ainsi améliorer les interventions futures en abris et biens non alimentaires.

c. Prévention de l'exploitation et des abus sexuels (PSEA) :

Les Procédures opérationnelles standard inter organisations pour la réception, l'enregistrement et le traitement des plaintes d'exploitation et d'abus sexuels (EAS) au Niger du Réseau PSEA dont OIM et ses partenaires sont membres, est la référence.

Dans le cadre de nos opérations de distributions de kits, sous le lead du point focal PSEA OIM, l'équipe protection s'assure de mettre en place un dispositif de prise en compte du PSEA. A l'interne de l'OIM, il y a des instructions qui orientent sur la question PEAS (dont IN/234). Particulièrement, les étapes suivantes sont priorisées :

- Standard de gestion de plaintes/suggestions sur les sites de distribution

³ Le AAP et le PSEA font partie intégrante des engagements de l'IASC et sont donc obligatoires pour la conformité de toutes les agences et partenaires des Nations Unies. Les agences n'ont pas nécessairement besoin de mettre en place de nouveaux mécanismes AAP et PSEA pour les projets CERF si des mécanismes fonctionnels sont déjà en place. Pour plus d'informations, veuillez référer [aux engagements de l'IASC AAP](#).

- Enregistrer sous le format standard
- Le point focal PSEA de l'organisation ou le Coordinateur du réseau PSEA procède à une évaluation des risques pour le/la plaignant(e) et élabore un plan de sécurité/protection si nécessaire.
- Informer de la politique de confidentialité et obtenir le consentement du plaignant pour mettre les informations à la disposition des personnes concernées au sein du réseau PSEA Niger.
- Fournir des conseils immédiats sur les systèmes d'assistance disponibles (santé, soutien psychosocial, justice, matériel), faciliter la fourniture de services dans les 24 heures et fournir des informations claires sur toute obligation légale de signalement pour les services de soutien.
- Déterminer si le/la plaignant(e)/survivant(e) consent à être contactée pour un suivi
- Les actions visent à faciliter le changement en plaçant les victimes d'EAS au centre de l'assistance, à alléger leurs souffrances conformément aux orientations de la PEAS, à prévenir les préjudices et à susciter un changement institutionnel et des mécanismes de prévention pour les autres de crimes.

d. Focus sur les femmes, les filles et les minorités sexuelles et de genre, y compris la violence sexiste :

Les besoins spécifiques des femmes et des filles ont été pris en compte dans la mise en œuvre de l'assistance, notamment dans le ciblage des bénéficiaires et des équipes mixtes qui ont distribué l'assistance. De manière générale 12,124 personnes dont 2,217 hommes, 2,469 femmes, 3,764 garçons, 3,674 filles, y compris 205 personnes en situation de handicap ont été assistées. Le choix des bénéficiaires a tenu compte du statut de femme chef de ménage et un appui leur a été accordé pour le transport de leurs kits et le montage des kits abri d'urgence. Les équipes terrain de coordination et de distribution ont toutes été formées pour faire face à d'éventuels cas de VBG et aux PSEA. Les équipes ont été informées également sur les mécanismes de référencement existants.

e. Personnes handicapées (PwD) :

Au total, 205 personnes en situation de handicap dont 45 femmes, 85 hommes, 27 filles et 48 garçons ont été assistées. Les critères de sélection des bénéficiaires ont intégré les vulnérabilités et besoins spécifiques des personnes touchées par la crise en incluant notamment les personnes en situation de handicap parmi les bénéficiaires. De plus, à l'instar de l'appui fourni aux personnes âgées et femmes enceintes, il sied de souligner qu'un appui général est fourni aux personnes en situation de handicap y compris pour aider au transport de l'assistance et à la construction des abris.

f. Protection :

La protection a été transversale tout au long de ce projet, de la conception à la mise en œuvre de chaque activité. En effet, lors de la mise en œuvre des activités de ce projet, l'OIM et ses partenaires ont mis en place des mesures de mitigation des risques de protection. Par exemple, en assurant une participation effective des bénéficiaires dans le ciblage et dans le montage des abris adaptés aux besoins spécifiques, en choisissant des lieux de distribution qui garantissaient la sécurité et la dignité des bénéficiaires, des autorités et des agents de distribution et qui prennent en compte les besoins d'accès des personnes à besoins spécifiques. Un appui au transport des kits est pourvu également à l'endroit des personnes vulnérables, notamment les personnes âgées ou femmes enceintes n'ayant pas la capacité de transporter l'assistance obtenue. Tous les partenaires d'exécution ont l'obligation de faire des formations sur la protection transversale avant le début du projet et ceci est un élément clé du contrat. De plus, la mise en place d'un stand de mécanisme de remontée de plaintes/suggestions lors de la distribution a été assuré sur chaque site de distribution.

g. Éducation :

Dans le cadre de ce projet, il n'y a pas eu d'actions réalisées pour l'éducation.

8. Programme de transferts monétaires (PMT) / de bons d'achat

Utilisation de programme de transferts monétaires (PMT) / de bons d'achat :

Prévu	Atteint	Nombre total de personnes recevant l'assistance
Non	Non	N/A

Si **non**, veuillez expliquer pourquoi les transferts monétaires / les bons d'achat n'ont pas été pris en compte. Lorsque cela est possible, cet programme doit être considérée comme une option de réponse par défaut, et les transferts monétaires à objectifs multiples (MPC) doivent être utilisées dans la mesure du possible.

Si **oui**, notez brièvement comment les transferts monétaires / les bons d'achat sont utilisée, en soulignant l'utilisation des transferts monétaires à objectifs multiples (MPC), et si des liens avec les systèmes de protection sociale existants ont été explorés.

Dans le cadre de ce projet, l'assistance en nature a été privilégiée dès la conception. De plus l'assistance en transfert monétaire ou en bons d'achat pour une intervention en abris et biens non alimentaires soulève encore des débats/défis quant à la disponibilité d'un marché local de kits abris et biens non alimentaires et aussi à la qualité de ces kits. Cette thématique sera un point important de discussion lors de la retraite du Groupe de Travail Abris et Biens non Alimentaires en mars 2023.

9. Visibilité des activités financées par le CERF

Titre	Lien web / source
RAS	

3.3 Rapport du projet 22-RR-FPA-025

1. Information sur le projet			
Agence :	UNFPA	Pays :	Niger
Secteur / cluster :	Santé - Santé sexuelle et reproductive	Code du projet :	22-RR-FPA-025
	Protection - Violence sexiste		
Titre du projet :	Mise en œuvre des services intégrés SR/VBG dans les 4 régions affectées par les mouvements des populations consécutifs à l'insécurité		
Date de début :	17/06/2022	Date de fin :	16/12/2022
Révisions :	Extension sans cout <input type="checkbox"/>	Redéploiement des fonds <input type="checkbox"/>	Reprogrammation <input type="checkbox"/>
Financement	Montant total des besoins du secteur pour répondre à l'urgence :	US\$ 3,125,000	
	Financement total reçu pour la réponse sectorielle de l'agence à l'urgence en cours :	US\$ 950,000	
	Montant reçu du CERF :	US\$ 799,999	
	Total des sous-subsventions du CERF transférées aux partenaires de mise en œuvre :	US\$ 588,883	
	Partenaires gouvernementaux	US\$ 137,785	
	Partenaires ONG internationale	US\$ 0	
	Partenaires ONG nationale	US\$ 451,098	
Croix Rouge / Croissant Rouge	US\$ 0		

2. Résumé des résultats obtenus

Dans un contexte d'insécurité ayant entraîné beaucoup de déplacements de population dans les régions de Tillabéri, Diffa, Tahoua et Maradi ; cette allocation CERF a permis à l'UNFPA et ses partenaires de fournir une assistance vitale dans les domaines de la santé reproductive et de la violence liée au sexe. Les principaux résultats sont les suivants :

Dans le domaine de la santé sexuelle et reproductive : 43,528 femmes en âge de procréer ont bénéficié au moins d'un service de santé de la reproduction (accouchements assistés : 11,231 consultations prénatales : 19,563 planification familiale : 3,241 prise en charge IST y compris VIH : 4756, prise en charge clinique des viols : 135 ; autres services SR : 4602) Il est à préciser que 319 complications obstétricales ont bénéficié d'une évacuation gratuite des zones reculées vers les maternités de référence pour bénéficier des césariennes et autres interventions gynécologiques. Il est aussi important de souligner que 22 formations sanitaires ont bénéficié des kits SR inter agence qui ont permis de disposer de services de qualité surtout avec 88 agents de santé dont les capacités ont été renforcées en dispositif minimum d'urgence en SR dans les zones de crises. Enfin, 5 équipes mobiles (2 à Tillabéri et 1 dans chacune des régions de Maradi, Diffa et Tahoua) ont effectué 660 sorties mobiles avec une offre intégrée des services SR et VBG dans les zones les plus reculées ou dans les zones accueillant les personnes déplacées.

Dans le domaine des violences basées sur le Genre : 1,953 survivantes des violences basées sur le genre ont bénéficié au moins d'un service des normes standards de prise en charge VBG (Appui psychosocial : 1,124, prise en charge médicale : 756, appui juridique et judiciaire : 85, kits dignité : 1814, sécurité et hébergement dans les one stop center : 86). Il faut préciser que 22 formations sanitaires ont bénéficié des kits post viol pour une prise en charge clinique des viols.

3. Modifications

Le projet n'a pas suivi de modification dans sa mise en œuvre cependant la difficulté rencontrée est liée au retard dans l'approvisionnement des kits SR au niveau international, et nous y avons remédié par quelques commandes locales des matériels et médicaments en santé de la reproduction.

4. Nombre de personnes assistées directement grâce au financement du CERF au niveau du projet *

Secteur / cluster	Protection - Violence sexiste									
Catégorie	Prévu					Atteint				
	Femmes	Hommes	Filles	Garçons	Total	Femmes	Hommes	Filles	Garçons	Total
Réfugiés	952	109	401	74	1,536	1,234	94	507	98	1,933
Retournés	142	0	61	0	203	129	1	57	3	190
Déplacés internes	1,169	304	449	86	2,008	1,205	295	511	84	2,095
Communautés d'accueil	2,091	309	825	123	3,348	2,132	316	995	146	3,589
Autres personnes touchées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	4,354	722	1,736	283	7,095	4,700	706	2,070	331	7,807

Personnes handicapées (PwD) sur le total

	67	12	29	3	111	82	14	34	2	132
--	----	----	----	---	-----	----	----	----	---	-----

Secteur / cluster	Santé - Santé sexuelle et reproductive									
Catégorie	Prévu					Atteint				
	Femmes	Hommes	Filles	Garçons	Total	Femmes	Hommes	Filles	Garçons	Total
Réfugiés	7,889	1,843	3,381	751	13,864	7,853	1,995	3,624	884	13,556
Retournés	1,098	0	470	0	1,568	1,134	10	562	2	1,708
Déplacés internes	9,055	1,742	3,881	844	15,522	11,024	1,547	4,256	823	17,650
Communautés d'accueil	9,947	3,256	4,263	785	18,251	10,766	3,096	4,309	717	18,888
Autres personnes touchées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	27,989	6,841	11,995	2,380	49,205	30,777	6,648	12,751	2,426	52,602

Personnes handicapées (PwD) sur le total

	280	68	120	24	492	302	52	131	18	503
--	-----	----	-----	----	-----	-----	----	-----	----	-----

* Les chiffres représentent les meilleures estimations des personnes directement soutenues par le financement du CERF. La ventilation par sexe et âge représente les femmes et les hommes de 18 ans et plus, les filles et les garçons de moins de 18 ans.

5. Personnes indirectement ciblées par le projet

De nombreux agents de santé et autres acteurs humanitaires ont été formés à la mise en œuvre du Dispositif Minimum d'urgence (DMU) et à la gestion des cas de VBG (165 au total). D'autre part, de nombreuses personnes exactement 26,351 ont été sensibilisées sur les thématiques SR et VBG notamment par l'équipe de mobilisation communautaire lors des sorties mobiles, par les relais communautaires et également par la chefferie traditionnelle dont les capacités ont été renforcées sur les messages de lutte contre les VBG et particulièrement les mariages d'enfants dans le but d'augmenter l'utilisation des services de santé y compris dans les zones affectées par les crises SR.

6. Cadre de résultats du projet CERF

Objectif du projet	Mettre en place un ensemble d'interventions intégrés SR/VBG pour sauver la vie des femmes et des filles affectées par la crise sécuritaire dans les 4 régions (Tillabéri, Tahoua, Maradi et Diffa)			
Résultat 1	Les femmes en âge de procréer accèdent à des services de qualité de santé de la reproduction afin réduire la morbidité et la mortalité maternelle			
Le résultat prévu a-t-il été modifié par une reprogrammation après la phase d'application ? Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/>				
Secteur / cluster	Santé - Santé sexuelle et reproductive			
Indicateurs	Description	Valeur cible	Valeur atteinte	Source de vérification
Indicateur 1.1	SP.2b Nombre de personnes recevant des services rendus possibles par des kits inter-agences de santé reproductive d'urgence	39,500	43,528	Rapport des partenaires de mise en œuvre Rapport des missions de suivi UNFPA
Indicateur 1.2	H.7 Nombre d'établissements de santé fonctionnels soutenus (formations sanitaires ayant bénéficié des kits interagences de santé de la reproduction (IARH kits))	16	22	PV de réception des kits SR
Indicateur 1.3	Nombre des parturientes avec complications obstétricales ayant été assistées pour une évacuation vers un centre adéquat de prise en charge	300	319	Fiches de référence et contre référence conçue pour la mise en œuvre des fonds CERF
Indicateur 1.4	SP.3 Nombre de prestataires de soins de santé recevant une formation sur le dispositif minimum d'intervention d'urgence pour la santé sexuelle et reproductive (d'agents de santé recyclés en (DMU/SR) et en gestion clinique des viols (GCV))	80	84	Liste de présence lors des formations
Indicateur 1.5	Nombre des sorties cliniques organisées dans les zones de faible couverture sanitaire	600	660	Rapport partenaire de mise en œuvre (APBE)
Explication du résultat et de la variation de l'indicateur	RAS			
Activités	Description	Mise en œuvre par		

Activité 1.1	Acheter et Pré positionner des kits SR dans les centres de santé cibles du projet	UNFPA
Activité 1.2	Assurer les coûts des évacuations de 300 cas de complications obstétricales vers les centres adéquats de prise en charge	APBE ET Districts sanitaires (ministère de la Santé)
Activité 1.3	Recycler 80 agents en DMU et en prise en charge clinique des viols	APBE et ministère de la Santé
Activité 1.4	Redéployer des sorties cliniques mobiles dans les zones d'accueil des déplacés et les zones insuffisamment couvertes par les services de santé	APBE

Résultat 2 Un mécanisme communautaire d'information et de sensibilisation sur les VBG mis en place tout en renforçant la capacité des centres de prise en charge

Le résultat prévu a-t-il été modifié par une reprogrammation après la phase d'application ? Oui Non

Secteur / cluster		Protection - Violence sexiste		
Indicateurs	Description	Valeur cible	Valeur atteinte	Source de vérification
Indicateur 2.1	Nombre d'incidents VBG identifiés et ayant bénéficié de la norme minimale essentielle de prise en charge	1,230	1,953	Rapport partenaire de mise en œuvre
Indicateur 2.2	SP.1b Nombre de femmes et de filles recevant des kits de gestion de l'hygiène menstruelle et/ou de kits dignité	5,400	5,500	Rapport partenaire de mise en œuvre
Indicateur 2.3	SP.1a Nombre de kits de gestion de l'hygiène menstruelle et/ou de kits dignité distribués	4,500	26,321	Rapport partenaire de mise en œuvre
Indicateur 2.4	Nombre des personnes sensibilisées et informées sur les VBG	14,200	1,953	Rapport partenaire de mise en œuvre
Indicateur 2.5	Nombre des formations sanitaires dotés des kits des viols avec un personnel formé en prise en charge clinique des viols	20	22	Plan de distribution et PV de réception

Explication du résultat et de la variation de l'indicateur RAS

Activités	Description	Mise en œuvre par
Activité 2.1	Mettre en place des comités de vigilance et un mécanisme communautaire d'identification des VBG et d'orientation vers les services de prise en charge	ONG de mise en œuvre (APBE)
Activité 2.2	Acheter et distribuer des kits de dignité dans les zones cibles du projet	ONG de mise en œuvre (APBE)
Activité 2.3	Doter les formations sanitaires avec des agents formés en gestion clinique des viols en positionnant des kits post viols	UNFPA/APBE
Activité 2.4	Renforcer les centres de santé avec des travailleurs sociaux pour une meilleure intégration des services SR/VBG	ONG de mise en œuvre (APBE)

7. Programmation efficace

a. Redevabilité envers les personnes affectées (AAP)⁴ :

Nous avons privilégié une approche communautaire dans l'identification des acteurs communautaires qui peuvent être impliqués dans les sensibilisations et le référencement des survivantes de VBG. Ces acteurs que nous appelons parajuristes communautaires sont issus des communautés hôtes des réfugiés, et des déplacés internes. Les chefs des cantons, qui sont les représentants des communautés sont également au cœur de la prévention et la réponse. Ils participent aux réunions de coordination trimestrielles pour rendre compte de l'évolution de la mise en œuvre.

b. Mécanismes de retour d'information et de plainte d'APP :

Nous avons mis en place des centres d'écoute respectant les principes directeurs VBG y compris les questions de confidentialité dans les différentes régions. Ces centres assurent les prises en charges de base médical et psychosocial mais reçoivent également les plaintes et autres allégations sur les VBG et le PSEA. Nos travailleurs sociaux qui généralement sont des infirmières ou des sages-femmes, veillent à recueillir les plaintes des bénéficiaires fréquentant les services de santé. Pour exemple, elles ont eu à régler une plainte récurrente sur les paiements de certaines prestations des services de santé, que réclamaient frauduleusement certains agents de santé.

c. Prévention de l'exploitation et des abus sexuels (PSEA) :

Nous avons l'opportunité d'appuyer techniquement le bureau de la RCO pour la mise en place d'un mécanisme fonctionnel pour l'ensemble des agences des Nations Unies. Aussi, un groupe de travail au niveau national est fonctionnel et tous les points focaux des agences, coordonnateurs humanitaires y compris ceux des partenaires de mise en œuvre ont été formés. L'UNFPA dispose d'un mécanisme communautaire de remontée des données au niveau de chaque site de ses interventions humanitaires (site d'accueil des réfugiés, site d'accueil des IDPs, villages hôtes) avec un répondant ayant reçu toutes les informations sur le PSEA et chargé de remonter les informations en lien avec le PSEA directement à la représentation de l'UNFPA.

d. Focus sur les femmes, les filles et les minorités sexuelles et de genre, y compris la violence sexiste :

Le projet est focus sur les femmes et les filles pour la jouissance de leurs droits à accéder aux services de santé de la reproduction de qualité afin de leur permettre d'alléger leurs souffrances et de sauver leurs vies dans les zones de crise. Le projet est également focus sur la prévention et la réponse aux violences basées sur le Genre qui constituent une problématique concernant 98% des femmes et des filles. A titre illustratif, le projet a permis à 16453 femmes et filles de bénéficier des kits de dignité et des activités génératrices des revenus.

e. Personnes handicapées (PwD) :

Au niveau des camps et sites des réfugiés et IDPs, les personnes handicapées constituent une priorité. Dans tous nos projets humanitaires, le critère de handicap détermine le classement parmi les personnes vulnérables qui doivent recevoir prioritairement les kits de dignité et autres assistances en AGR. Aussi, tout le personnel des services de santé sous contrat avec un financement de UNFPA a pour obligation de faciliter l'accès aux services aux personnes handicapées en minimisant au maximum leur temps d'attente dans les formations sanitaires.

⁴ Le AAP et le PSEA font partie intégrante des engagements de l'IASC et sont donc obligatoires pour la conformité de toutes les agences et partenaires des Nations Unies. Les agences n'ont pas nécessairement besoin de mettre en place de nouveaux mécanismes AAP et PSEA pour les projets CERF si des mécanismes fonctionnels sont déjà en place. Pour plus d'informations, veuillez référer [aux engagements de l'IASC AAP](#).

f. Protection :

Pendant les mouvements des populations, les femmes et les filles constituent un groupe vulnérable dont la protection qui requiert une attention particulière. Elles sont non seulement les plus nombreuses mais surtout celles qui sont les plus exposées aux risques de protection. Ce projet à apporter substantiellement de la protection aux femmes et aux filles à travers la mise en place des mécanismes de prévention et de réponse aux violences basées sur le genre.

g. Éducation :

Le projet n'a pas eu de volet sur l'éducation.

8. Programme de transferts monétaires (PMT) / de bons d'achat

Utilisation de programme de transferts monétaires (PMT) / de bons d'achat :

Prévu	Atteint	Nombre total de personnes recevant l'assistance
Non	Non	RAS

Si **non**, veuillez expliquer pourquoi les transferts monétaires / les bons d'achat n'ont pas été pris en compte. Lorsque cela est possible, cet programme doit être considérée comme une option de réponse par défaut, et les transferts monétaires à objectifs multiples (MPC) doivent être utilisées dans la mesure du possible.

Si **oui**, notez brièvement comment les transferts monétaires / les bons d'achat sont utilisée, en soulignant l'utilisation des transferts monétaires à objectifs multiples (MPC), et si des liens avec les systèmes de protection sociale existants ont été explorés.

Les bénéficiaires du projet sont à plus de 95% des femmes et des filles, et dans un contexte d'inégalité de genre où les normes sociales donnent plein pouvoir et autorité aux hommes, ces derniers agissent à leur gré pour déterminer les besoins des femmes et des filles et décider de les satisfaire ou non. A titre illustratif, le transfert monétaire fait aux femmes peut être récupéré par les hommes pour une autre utilisation, ce qui complique encore plus la situation des femmes et des filles.

9. Visibilité des activités financées par le CERF

Titre	Lien web / source
RAS	

3.4 Rapport du projet 22-RR-HCR-022

1. Information sur le projet			
Agence :	UNHCR	Pays :	Niger
Secteur / cluster :	Protection	Code du projet :	22-RR-HCR-022
Titre du projet :	Appui au renforcement de la réponse de Protection et de la cohabitation pacifique dans la région de Tillabéri		
Date de début :	15/06/2022	Date de fin :	14/12/2022
Révisions :	Extension sans cout <input type="checkbox"/>	Redéploiement des fonds <input type="checkbox"/>	Reprogrammation <input type="checkbox"/>
Financement	Montant total des besoins du secteur pour répondre à l'urgence :	US\$ 110,500,000	
	Financement total reçu pour la réponse sectorielle de l'agence à l'urgence en cours :	US\$ 28,114,978	
	Montant reçu du CERF :	US\$ 500,000	
	Total des sous-subsidations du CERF transférées aux partenaires de mise en œuvre :	US\$ 390,000	
	Partenaires gouvernementaux	US\$ 30,000	
	Partenaires ONG internationale	US\$ 210,000	
	Partenaires ONG nationale	US\$ 150,000	
Croix Rouge / Croissant Rouge	US\$ 0		

2. Résumé des résultats obtenus

Grâce à la présente allocation du CERF qui a couvert la période allant du 15/06/2022 au 14/12/2022, le HCR et ses partenaires de mise en œuvre, Association Nigérienne pour le Traitement de la Délinquance et la prévention du crime (ANTD), le Comité International pour l'Aide d'Urgence et le Développement (CIAUD), le ministère de l'Action Humanitaire et de la Gestion des Catastrophes (MAHGC) et Action Pour le Bien Être (APBE) ont contribué à l'atteinte de l'objectif du projet qui consistait à appuyer le renforcement de la réponse de protection et de la cohabitation pacifique dans la région de Tillabéri. Au cours de la mise en œuvre du projet et grâce à la subvention reçue du CERF, le MAHGC a procédé à la vérification physique et l'enregistrement de 5,523 ménages de 41,914 personnes déplacées internes dont 21,813 femmes et 20,101 hommes, soit environ 78% de la cible planifiée. Pour ce qui concerne le monitoring de protection, les partenaires ANTD et CIAUD ont couvert 12 départements de la région avec 44 moniteurs de protection, permettant la collecte régulière des incidents de protection et des informations sur les mouvements des populations. Ces informations ont été partagés avec la communauté humanitaire à travers le Groupe de Travail Protection de Tillabéri. Ces activités ont atteint environ 14,000 personnes (réfugiés, retournés, déplacés internes et population d'accueil). Quatre foras et trois campagnes de sensibilisation sur la cohésion sociale ont été organisés. Ces activités ont touché environ 12,000 réfugiés, déplacés internes et membre de la population d'accueil. 1,380 enfants à risques ont été identifiés et les réponses adaptées leurs ont été fournies en fonction de leurs besoins spécifiques, alors que certains ont été référés vers les partenaires pour une prise en charge adéquate. En plus, 100 certificats de nationalité ont été établis par le Tribunal de Grande Instance de Tillabéri pour permettre aux enfants à risque et élèves de se présenter aux examens du brevet de fin d'étude du premier cycle (BEPC). Enfin, 840 enfants ont bénéficié d'activités socio-récréatives dans les espaces amis des enfants et 100 enfants/adolescents ciblés ont pris part à des programmes ciblés.

3. Modifications

Le contexte sécuritaire volatile de la région de Tillabéri a retardé l'enregistrement des personnes déplacées internes par le MAHGC. Tout de même, cette activité a été réalisée du 23 décembre 2022 au 03 janvier 2023, permettant l'enregistrement de 5,523 ménages de 41,914 personnes. A cause des défis sécuritaires et d'accès à certaines zones, ces personnes ne pouvaient être enregistrées ni bénéficier, pendant des années, d'une assistance humanitaire adéquate car leurs chiffres/statut devaient être validés par le gouvernement.

4. Nombre de personnes assistées directement grâce au financement du CERF au niveau du projet *

Secteur / cluster	Protection									
	Prévu					Atteint				
Catégorie	Femmes	Hommes	Filles	Garçons	Total	Femmes	Hommes	Filles	Garçons	Total
Réfugiés	1,450	1,160	1,681	1,507	5,798	1,450	1,160	1,681	1,507	5,798
Retournés	2,189	1,751	2,539	2,277	8,756	2,189	1,751	2,539	2,277	8,756
Déplacés internes	9,065	7,252	10,515	9,427	36,259	21,813	20,101			41,914
Communautés d'accueil	625	500	725	650	2,500	625	500	725	650	2,500
Autres personnes touchées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	13,329	10,663	15,460	13,861	53,313	26,077	23,512	4,945	4,434	58,968
Personnes handicapées (PwD) sur le total										
	468	374	543	487	1,872	350	257	420	405	1,432

* Les chiffres représentent les meilleures estimations des personnes directement soutenues par le financement du CERF. La ventilation par sexe et âge représente les femmes et les hommes de 18 ans et plus, les filles et les garçons de moins de 18 ans.

5. Personnes indirectement ciblées par le projet

Au cours des six mois de la mise en œuvre de ce projet, environ 10,000 personnes ont été indirectement touchées. Il s'agit des communautés autres que les cibles qui ont participé aux séances de sensibilisation publiques, y compris les leaders communautaires, etc.

Dans le cadre du monitoring de protection, c'est toute la population des 12 localités touchées (avec environ 817,153 habitants selon un recensement de 2012) qui a bénéficié du projet car, les actions prises par le gouvernement et les acteurs humanitaires à la suite des informations/violations des droits humains/incidents de protection partagés par les moniteurs de protection leur a été utile. Il s'agit entre autres, des renforcements des mesures sécuritaires par les autorités, une réponse humanitaire des acteurs membres du cluster protection ou autres, etc.

Les 12 localités concernées sont Abala, Dessa, Filingue, Say, Ouallam, Goroual, Bankilare, Makalondi, Tera, Torodi, Gotheye et Ayorou.

6. Cadre de résultats du projet CERF

Objectif du projet Renforcer la réponse de protection aux personnes en situation de déplacement forcé (Réfugiés et PDIs), aux retournés et aux populations qui les accueillent.

Résultat 1 L'environnement de protection des populations affectées est renforcé

Le résultat prévu a-t-il été modifié par une reprogrammation après la phase d'application ? Oui Non

Secteur / cluster Protection

Indicateurs	Description	Valeur cible	Valeur atteinte	Source de vérification
Indicateur 1.1	PG.1 Nombre des missions, d'analyses et/ou de rapports sur la protection et/ou les droits de l'homme qui (Nombre des missions de suivi de la protection mené.)	15	15	Rapports des partenaires
Indicateur 1.2	Nombre de mises à jour/rapports de la matrice de suivi des déplacements.	18	25	Rapports des partenaires
Indicateur 1.3	Nombre des mécanismes de protection communautaire mis en place pour identifier, prévenir, atténuer et répondre aux violations du droit international humanitaire et des droits de l'homme.	10	10	Rapports des partenaires
Indicateur 1.4	Nombre de PDIs enregistrés	TBC	41,914	Rapport du MAH

Explication du résultat et de la variation de l'indicateur Le projet a dépassé la valeur cible de l'indicateur 1.2, qui était 18. A la fin de la mise en œuvre du projet, ce sont 25 mises à jour/flashes informations qui ont été partagés avec la communauté humanitaire, via le Groupe de Travail Protection, par les moniteurs de protection. Les mises à jour partagées se sont avérées utiles et indispensables et ont permis d'alerter, de manière régulière la communauté humanitaire, dans un contexte d'insécurité permanente et un activisme accru des groupes armés non étatiques. Les données du monitoring de Protection, dont celles collectées dans la région de Tillabéri, ont été partagées avec le Mali et Le Burakina Faso dans le cadre du Projet P21

(monitoring régional). Ce fut le cas lorsque des mouvements transfrontaliers ont été enregistrés. Ainsi, elles ont alimenté la base de données du projet P21 pour des comparaisons, des analyses, etc. Les objectifs stratégiques du P21 sont de générer des analyses (qualitatives et quantitatives) conjointes inter-agences de la situation de protection au niveau régional afin de comprendre et documenter les principaux besoins, lacunes et risques, mais aussi soutenir les acteurs de protection à faire une programmation basée sur des données probantes. Ce projet a aussi pour objectif de contribuer à une meilleure coordination opérationnelle et transfrontalière, aux efforts de mobilisation de ressources et favoriser un plaidoyer commun pour une meilleure sensibilisation au niveau régional et global sur la crise de déplacement forcés.

Activités	Description	Mise en œuvre par
Activité 1.1	Identification, prise en charge et orientation des personnes ayant des besoins de protection spécifiques avec en phase enfants, femmes enceintes et allaitantes vers les programmes d'assistance en place	ANTD CIAUD
Activité 1.2	Renforcer le système de monitoring de protection à travers une couverture de zone (moniteurs et points focaux)	ANTD CIAUD
Activité 1.3	Mise en œuvre des activités d'intérêts généraux au niveau des villages (réfection/équipement des centres d'apprentissage, curage des puits, organisation des structures féminines et accompagnement en matériel, etc.)	ANTD CIAUD
Activité 1.4	Production des notes d'analyse de la situation de protection, des flash info sur la situation des incidents et des rapports mensuels de monitoring de protection.	ANTD CIAUD
Activité 1.5	Appui à l'enregistrement et la mise à jour des PDIs	HCR MAH

Résultat 2 La cohésion sociale au sein des populations dans la région de Tillabéri est améliorée

Le résultat prévu a-t-il été modifié par une reprogrammation après la phase d'application ? Oui Non

Secteur / cluster	Protection			
Indicateurs	Description	Valeur cible	Valeur atteinte	Source de vérification
Indicateur 2.1	Nombre de foras communautaires organisés (Ouallam, Torodi, Gotheye, Say, Filingue)	6	3	Rapports des partenaires
Indicateur 2.2	Nombre de campagnes de sensibilisation organisées	3	3	Rapports des partenaires
Explication du résultat et de la variation de l'indicateur	Trois foras et trois campagnes de sensibilisation ont été organisés sur la cohabitation pacifique et ayant atteint 9,500 personnes. Ces activités ont été menées avec l'implication des bénéficiaires, des autorités régionales, départementales, communales, traditionnelles et religieuses, ainsi que d'autres membres des communautés. Tous les foras planifiés n'ont pu être organisés parce que leur tenue nécessitait la disponibilité des autorités qui, lors de la mise en œuvre des activités, étaient soit non disponibles à cause d'autres priorités relevant de la gestion de la situation complexe vécu dans la région, soit parce qu'elles avaient elles-mêmes fui leurs localités.			
Cependant, Activités	Description	Mise en œuvre par		

Activité 2.1	Organisation des campagnes de sensibilisations sur la cohésion sociale sur les radios communautaires ; mise en place de deux projet communautaires	CIAUD
Activité 2.2	Organisation des foras communautaires pour échanger les bonnes pratiques.	CIAUD

Résultat 3 La protection de l'enfance est renforcée

Le résultat prévu a-t-il été modifié par une reprogrammation après la phase d'application ? Oui Non

Secteur / cluster	Protection			
Indicateurs	Description	Valeur cible	Valeur atteinte	Source de vérification
Indicateur 3.1	Nombre d'enfants à risques ayant été identifiés et ayant t reçu de l'assistance matérielle directement ou remis aux familles d'accueil (kits, NFI, CBI, VSLA, etc.), y compris le retour à l'école	1,000	1,380	Rapports des partenaires
Indicateur 3.2	CP.5 Nombre d'espaces amis des enfants créés et/ou réhabilités.	25	08	Rapports des partenaires
Indicateur 3.3	Nombre d'enfants et adolescents participant à des programmes ciblés	100	100	Rapports des partenaires

Explication du résultat et de la variation de l'indicateur

La valeur initiale du projet était de 1,000 enfants qui devaient être atteints dans le cadre de diverses assistances. Grâce au projet, cette valeur a été dépassée, atteignant 1,380 enfants qui ont été identifiés par les moniteurs de protection dans la région. Ce dépassement s'explique par le fait que la stratégie de mise en œuvre a été basée sur la participation des enfants aux activités de promotion de leur épanouissement et leur bien-être au sein de la communauté. En outre, les enfants ayant des besoins spécifiques ont été identifiés par d'autres acteurs de Protection qui ne sont pas forcément des partenaires du HCR. Ainsi, des référencement ont été faits. Les assistances, parce qu'elles étaient diverses, ont permis de toucher un plus grand nombre d'enfants. Les besoins des enfants sont également importants.

L'assistance apportée a été fournie en fonction de leurs besoins spécifiques. Huit espaces amis d'enfants sur 25 prévus ont permis à 4,500 enfants de mener régulièrement/occasionnellement diverses activités récréatives. La cible du projet n'a pas été atteinte en raison du contexte sécuritaire, des mouvements réguliers des populations, etc.

Activités	Description	Mise en œuvre par
Activité 3.1	Soutien aux enfants en danger et/ou touchés par la crise humanitaire (formation aux compétences de la vie courante, soutien aux moyens de subsistance, sensibilisations/GBV)	APBE
Activité 3.2	Identification et appui des familles d'accueil temporaires pour les ENA/ES et autres enfants a risque de protection y compris les enfants survivants de VBG	APBE
Activité 3.3	Soutien psychosocial aux enfants qui ont subi le stress pendant leur fuite / déplacement	APBE
Activité 3.4	Renforcement de l'approche communautaire de la prise en charge des cas	APBE
Activité 3.5	Suivi et Accompagnement des références nutritionnelles et médicales	APBE

7. Programmation efficace

a. Redevabilité envers les personnes affectées (AAP)⁵ :

Conformément au Cadre de Redevabilité envers les personnes affectées (AAP) et à la politique du HCR sur l'âge, le genre et la diversité (AGD), et en tant que membre de l'équipe du Comité Permanent Inter institutions (IASC) tachée de l'AAP, le HCR s'engage à ce que toutes les personnes affectées par la crise, y compris les femmes, hommes, garçons, filles, personnes handicapées, personnes âgées et groupes marginalisés, puissent accéder aux programmes de protection et d'assistance de manière équitable et non-discriminatoire, et participer aux décisions affectant leurs vies. Durant la planification et la mise en œuvre de ce projet, des évaluations et consultations communautaires ont été conduites, afin d'incorporer les suggestions de femmes, hommes, filles et garçons aux profils différents, conformément à l'approche AGD. Les points focaux de protection dans la communauté ont également été cruciaux pour assurer la participation communautaire, et trouver des solutions aux besoins de protections identifiés.

Les approches fondées sur l'âge, le genre et la diversité (AGD) ont été maintenues et renforcées dans toutes les activités de protection, d'assistance et de solution du HCR au Niger. Le droit à la participation a fait partie intégrante de la stratégie opérationnelle du HCR. Les personnes déplacées de force continueront d'être au centre de la recherche de solutions à leurs problèmes de protection grâce à des consultations régulières.

Les femmes, les hommes, les filles et les garçons participent à toutes les instances de décision concernant leur vie et les membres de leur communauté. Ainsi, ils sont acteurs clés des différentes évaluations participatives à travers les groupes formés pour assurer la participation de toutes les personnes que le HCR a pour mandat de protéger.

b. Mécanismes de retour d'information et de plainte d'APP :

Les mécanismes communautaires de redevabilité, retours et plaintes ont été des canaux de communication essentiels, à travers lesquels le HCR et ses partenaires ont diffusé des informations en temps réel et sollicité des retours. Le HCR a soutenu des mécanismes sécurisés et accessibles, dont des canaux confidentiels de rapportage d'actes d'exploitation et abus sexuel (PSEA). Des mécanismes confidentiels étaient en place pour le HCR et ses partenaires, dont des hotlines, courriels, comités communautaires, et boîtes à plaintes dans les centres communautaires et bureaux des partenaires. Ceux-ci étaient gérés conformément aux SOPs en vigueur pour les partenaires. Le HCR a également encouragé l'utilisation de multiples canaux séparés, afin de rendre la procédure sécurisée, simple et facile pour les membres de la communauté. Ces canaux ont pris en considération les besoins spécifiques liés à l'âge, le genre et la diversité, y compris le handicap, et ont inclus des mécanismes adaptés aux enfants.

c. Prévention de l'exploitation et des abus sexuels (PSEA) :

Le Bureau de l'Inspecteur général du HCR (inspector@unhcr.org / +41 22 739 88 44) est un organe interne indépendant chargé d'enquêter sur les allégations de mauvaise conduite impliquant des personnes ou des entités ayant une relation contractuelle directe avec le HCR. Il existe également une ligne d'assistance téléphonique (0 800 12 12) par laquelle les bénéficiaires peuvent déposer leurs plaintes en toute confidentialité.

⁵ Le AAP et le PSEA font partie intégrante des engagements de l'IASC et sont donc obligatoires pour la conformité de toutes les agences et partenaires des Nations Unies. Les agences n'ont pas nécessairement besoin de mettre en place de nouveaux mécanismes AAP et PSEA pour les projets CERF si des mécanismes fonctionnels sont déjà en place. Pour plus d'informations, veuillez référer [aux engagements de l'IASC AAP](#).

Le HCR pratique la tolérance zéro sur la prévention de l'exploitation et des abus sexuels (PSEA). Le HCR forme le personnel du projet au Code de Conduite du HCR, aux mécanismes de redevabilité, retours et plaintes, et à la PSEA. Le personnel masculin et féminin des partenaires a conduit des séances de sensibilisation pour mitiger les risques de SEA. Des messages d'information sur la PSEA ont été partagés pendant les activités et sur les sites de distribution. Des dépliants étaient disponibles dans les centres communautaires. Pendant le projet, aucune plainte de SEA n'a été rapportée directement, ni référencée vers le Bureau de l'Inspecteur General du HCR. Ce Bureau est un organe interne indépendant chargé d'enquêter sur les allégations de mauvaise conduite impliquant des personnes ou entités ayant une relation contractuelle directe avec le HCR. Une ligne d'assistance téléphonique permet également aux personnes servies de déposer leurs plaintes en toute confidentialité.

d. Focus sur les femmes, les filles et les minorités sexuelles et de genre, y compris la violence sexiste :

Tout en leur permettant de continuer à jouer un rôle central, des comités de protection ont déjà été mis en place pour élargir la participation de la communauté, notamment aux femmes et aux jeunes, afin d'ancrer la réponse de protection. Ils sont consultés par le biais d'une campagne de sensibilisation et de discussions de groupe en utilisant une approche d'intégration de l'âge, du genre et de la diversité.

Le HCR a sensibilisé les communautés sur les violences basées sur le genre (VBG) et l'exploitation et l'abus sexuels (SEA). Des matériaux ont été développés sur la réduction des risques de VBG, l'accès à l'assistance vitale, la politique de PSEA et le rapportage d'incidents. Ceux-ci ont été développés avec la communauté, utilisant des messages centrés autour des survivante/s, dans des langues locales et usant d'aides visuelles. Le HCR a mis en place des mécanismes de référencement, partagés avec les volontaires communautaires, les partenaires, les services publics et les autorités. Le HCR a également formé le personnel humanitaire et gouvernemental à la prévention et la réponse aux SEA et GBV, notamment à travers la lutte contre l'inégalité des genres, la discrimination et les rapports de force. Enfin, le HCR a mis en place des comités de protection pour élargir la participation de la communauté, notamment aux femmes et aux jeunes.

e. Personnes handicapées (PwD) :

Les statistiques sur les personnes déplacées de force révèlent que les personnes handicapées représentent un pourcentage non négligeable et qu'elles souffrent globalement de marginalisation. Afin de maximiser l'inclusion de toutes les populations dans la réponse, il est nécessaire de donner une réponse adaptée aux personnes handicapées.

Durant toutes les activités mises en œuvre avec cette donation du CERF, le HCR a appliqué les critères de vulnérabilité adoptés par le Cluster Protection. D'après ces critères, les personnes avec handicap sont parmi les groupes prioritaires principaux, à cause de leurs vulnérabilités multiples. Le HCR a inclus les personnes à besoins spécifiques et/ou avec handicap à travers l'approche AGD, afin d'identifier leurs besoins et les barrières auxquelles ils et elles font face pour accéder aux services, et ainsi fournir une assistance vitale appropriée. Les interventions ont couvert les cas les plus critiques et vulnérables, notamment les parents seuls élevant un enfant handicapé, et les personnes qui, à cause de leur handicap, ne peuvent s'auto-suffire – notamment les personnes avec des handicaps physiques et mentaux. Les personnes handicapées représentent une part non-négligeable des populations déplacées, et souffrent généralement de marginalisation, d'où l'importance de leur inclusion dans les programmes d'assistance.

f. Protection :

La centralité de la protection a primé dans la mise en œuvre du projet. Lors de l'identification des bénéficiaires, toutes les personnes qui nécessitaient une réponse de protection particulière ont reçu des réponses directes de la part des partenaires (appui psychosocial, identification pour la distribution des kits, orientation et référencement vers les autres partenaires/services pour la prise en compte de leurs besoins.)

Tout en leur permettant de continuer à jouer un rôle central, des comités de protection ont déjà été mis en place pour élargir la participation de la communauté, notamment aux femmes et aux jeunes, afin d'ancrer la réponse de protection. Ils sont consultés par le biais d'une campagne de sensibilisation et de discussions de groupe en utilisant une approche d'intégration de l'âge, du genre et de la diversité. Lors de l'identification des bénéficiaires, toutes les personnes qui nécessitent une réponse de protection particulière ont reçu une réponse directe de la part des partenaires : appui psychosocial, identification pour la distribution des kits, orientation et référencement vers les autres partenaires/services. Des comités de protection avaient également déjà été mis en place pour élargir la participation de la communauté aux réponses de protection. Ils et elles sont consulté(e)s par le biais d'une campagne de sensibilisation et de discussions de groupe en utilisant une approche d'intégration de l'âge, du genre et de la diversité. Des évaluations de protection ont enfin régulièrement été conduites, permettant une analyse adéquate des risques de protection et des besoins des communautés et ménages. Le HCR utilise les évaluations de protection pour informer son ciblage, ses interventions et son plaidoyer auprès du Cluster Protection. Ces évaluations servent également de référence à d'autres acteurs humanitaires.

g. Éducation :

RAS

8. Programme de transferts monétaires (PMT) / de bons d'achat

Utilisation de programme de transferts monétaires (PMT) / de bons d'achat :

Prévu	Atteint	Nombre total de personnes recevant l'assistance
Non	Non	

9. Visibilité des activités financées par le CERF

Titre	Lien web / source
Tweet	<p>(1) UNHCR Niger on Twitter: "Thanks to @UNCERF, Thanks to new funding from @UNCERF, +50k people forced to flee will benefit from a rapid protection & food security response in the #Tillabéri region. More than 1,000 people with disabilities will also benefit. Thank you https://twitter.com/UNHCRNiger/status/1540364133262012418?cxt=HHwWhMctvZPBvOaqAAAA</p> <p>(2) Grâce au nouveau financement du @UNCERF, +50k personnes forcées de fuir vont bénéficier d'une réponse rapide de protection & de sécurité alimentaire dans la région de #Tillabéri. Plus d'1 millier de personnes handicapées en bénéficieront. Merci. https://twitter.com/UNHCRNiger/status/1540306999115661314?cxt=HHwWhlCy9cDDouAqAAAA</p>

3.5 Rapport du projet 22-RR-CEF-043

1. Information sur le projet			
Agence :	UNICEF	Pays :	Niger
Secteur / cluster :	Nutrition	Code du projet :	22-RR-CEF-043
Titre du projet :	Contribution à la prise en charge de l'émaciation sévère chez les enfants de moins de 5 ans dans les zones affectées par l'insécurité alimentaire au Niger.		
Date de début :	17/06/2022	Date de fin :	31/12/2022
Révisions :	Extension sans cout <input type="checkbox"/>	Redéploiement des fonds <input type="checkbox"/>	Reprogrammation <input type="checkbox"/>
Financement	Montant total des besoins du secteur pour répondre à l'urgence :	US\$ 29,691,115	
	Financement total reçu pour la réponse sectorielle de l'agence à l'urgence en cours :	US\$ 14,295,213	
	Montant reçu du CERF :	US\$ 700,000	
	Total des sous-subsventions du CERF transférées aux partenaires de mise en œuvre :	US\$ 0	
	Partenaires gouvernementaux	US\$ 0	
	Partenaires ONG internationale	US\$ 0	
	Partenaires ONG nationale	US\$ 0	
Croix Rouge / Croissant Rouge	US\$ 0		

2. Résumé des résultats obtenus

Les fonds CERF alloués à l'UNICEF ont permis à 19,000 enfants malnutris aigus sévères (MAS) de 6-59 mois (incluant 9,880 filles, 9 120 garçons et 1,095 avec handicap) soit 71% du total des cas MAS d'être pris en charge dans les 4 régions ciblées (Diffa, Maradi, Tahoua et Tillabéri) durant la période de mise en œuvre du financement. Les indicateurs de performance sont en accord avec les normes Sphère : 91% de taux de guérison, 4% de taux de décès, 6% de taux d'abandon. Ceci a été possible grâce à l'achat et la distribution de 13,173 cartons d'aliment thérapeutique prêt à l'emploi (ATPE), intrants essentiels pour supporter la prise en charge des enfants malnutris aigus sévères, dans 122 structures sanitaires des 8 districts sanitaires cibles.

Grâce à des financements complémentaires, cette intervention a été intégrée dans le paquet d'interventions du secteur nutrition recommandé dans le Plan de réponse humanitaire 2022 avec entre autres, des activités de prévention de la malnutrition dans les 4 régions ciblées comme la mise en œuvre des cliniques mobiles pour le dépistage, le référencement et le traitement des MAS ainsi que la promotion des pratiques recommandées sur l'alimentation du nourrisson et du jeune enfant à travers la sensibilisation des mères sur les pratiques de soins nutritionnels / sanitaires adéquats à domicile.

3. Modifications

La détérioration de la situation nutritionnelle aggravée demeure l'un facteur contributif à l'insécurité alimentaire des ménages, à la baisse des apports alimentaires et la malnutrition des enfants. En effet, le taux d'admission a été 16% plus élevé en 2022 comparativement à 2021 dans les mêmes zones à la même période. Cependant, la recrudescence de l'insécurité dans certaines zones frontalières avec le Burkina Faso et le Mali a entraîné des mouvements de population et la relocalisation de certains établissements de santé affectant ainsi les services de nutrition pour les enfants MAS. En réponse, avec d'autres financements, l'UNICEF a appuyé le ministère de la Santé dans la mise en œuvre des stratégies alternatives comme les cliniques mobiles pour assurer la disponibilité des services aux enfants dans le besoin dans les zones les plus éloignées et sensibles.

De plus, le projet a également enregistré un retard dans l'approvisionnement des intrants au Niger en raison du retard de production et de livraison des ATPE acheté au niveau international. Grâce à la diversification de ses financements, l'UNICEF a pu assurer l'achat des ATPE à différentes périodes dans l'année en évitant un gap d'intrants au niveau national et a réussi à maintenir un service continu pour les enfants MAS. Néanmoins, le contribution CERF a été essentielle pour le maintien de ce service.

4. Nombre de personnes assistées directement grâce au financement du CERF au niveau du projet *

Secteur / cluster	Nutrition									
	Prévu					Atteint				
Catégorie	Femmes	Hommes	Filles	Garçons	Total	Femmes	Hommes	Filles	Garçons	Total
Réfugiés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Retournés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Déplacés internes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Communautés d'accueil	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres personnes touchées	0	0	9,880	9 120	19,000	0	0	0	0	0
Total	0	0	9,880	9,120	19,000	0	0	9,880	9,120	19,000
Personnes handicapées (PwD) sur le total										
	0	0	570	525	1,095	0	0	570	525	1,095

* Les chiffres représentent les meilleures estimations des personnes directement soutenues par le financement du CERF. La ventilation par sexe et âge représente les femmes et les hommes de 18 ans et plus, les filles et les garçons de moins de 18 ans.

5. Personnes indirectement ciblées par le projet

Tel que planifié, 20,000 mères et / ou accompagnants ont bénéficié indirectement d'un renforcement de connaissance sur les pratiques d'hygiène et d'alimentation du nourrisson et du jeune enfant dans les centres de santé lors des sessions hebdomadaires de prise en charge des enfants malnutris aigus sévères. De plus, près de 8,000 enfants âgés de 6 à 59 mois ont bénéficié du dépistage pour la malnutrition aiguë et ceux identifiés comme des cas modérés ou sévères ont été référés pour traitement au point de service appropriée.

6. Cadre de résultats du projet CERF

Objectif du projet	Contribuer à la prise en charge de l'émaciation sévère chez les enfants de moins de 5 ans dans les zones affectées par l'insécurité alimentaire			
Résultat 1	19,000 enfants de moins de 5 ans bénéficient de la prise en charge de la malnutrition aiguë sévère dans les zones en situation d'urgence.			
Le résultat prévu a-t-il été modifié par une reprogrammation après la phase d'application ? Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/>				
Secteur / cluster	Nutrition			
Indicateurs	Description	Valeur cible	Valeur atteinte	Source de vérification
Indicateur 1.1	N.3a Nombre de personnes inscrites à un programme de traitement de la malnutrition aiguë sévère (MAS) (enfants de moins de 5 ans)	19,000	19,000	Rapport DHIS2
Indicateur 1.2	N.3b Pourcentage de personnes admises pour un traitement MAS, et qui se sont rétablies (taux de récupération (enfants)	90%	91%	Rapport DHIS2
Explication du résultat et de la variation de l'indicateur	Les cibles du projet ont été atteintes suite à l'accompagnement technique et financier de l'UNICEF suite : (i) au renforcement du dépistage de la MAS (ii) à la mise en œuvre des cliniques mobiles pour pallier la faiblesse dans la couverture des services dans les zones d'accès difficiles (iii) supervision et surveillance des interventions sur le terrain.			
Activités	Description			Mise en œuvre par
Activité 1.1	Approvisionnement en intrants (aliments thérapeutiques prêt à l'emploi pour la prise en charge)			UNICEF
Activité 1.2	Distribution des intrants et prise en charge de la malnutrition			UNICEF

7. Programmation efficace

a. Redevabilité envers les personnes affectées (AAP)⁶ :

Conformément à ses directives sur la responsabilité envers les populations affectées, l'UNICEF a assuré une participation significative des communautés et la planification de la programmation s'est basée sur des consultations avec les communautés, tout en s'assurant

⁶ Le AAP et le PSEA font partie intégrante des engagements de l'IASC et sont donc obligatoires pour la conformité de toutes les agences et partenaires des Nations Unies. Les agences n'ont pas nécessairement besoin de mettre en place de nouveaux mécanismes AAP et PSEA pour les projets CERF si des mécanismes fonctionnels sont déjà en place. Pour plus d'informations, veuillez référer [aux engagements de l'IASC AAP](#).

que les avis et les besoins des différents groupes (y compris les femmes et les filles, les personnes avec des besoins spécifiques, les personnes vivant avec un handicap, groupes vulnérables et marginalisés) soient pris en considération. Le projet a été conçu en tenant compte des résultats des évaluations des besoins. UNICEF a également appuyé la mise en place des plateformes à travers les programmes de santé communautaire qui ont été également utilisées pour renforcer la responsabilité envers les populations touchées. L'UNICEF continue d'appuyer le ministère dans l'analyse régulière des données ventilées par sexe sur la base des indicateurs de projet. Lors des supervisions, le suivi des interventions et ajustements / actions correctives des programmes est renforcé.

b. Mécanismes de retour d'information et de plainte d'APP :

Des mécanismes de plainte et de rétroaction existent au niveau du centre de santé et ce sont ces mécanismes confidentiels qui sont utilisés en premier lieu et sont accessibles pendant et après la période de mise en œuvre du projet. UNICEF a évalué auprès des bénéficiaires finaux leur utilisation des services de prise en charge ; cette évaluation leur a permis de suggérer des suggestions pour l'amélioration de la prestation des services.

c. Prévention de l'exploitation et des abus sexuels (PSEA) :

L'UNICEF a une tolérance zéro pour l'exploitation et les abus sexuels (EAS) et s'engage à la prévention et la réponse à l'EAS, comme indiqué dans la circulaire du Secrétaire général intitulée Mesures spéciales de protection contre l'exploitation et les abus sexuels (ST/SGB/2003/13). Tout le personnel de l'UNICEF et les autres personnes qui travaillent pour l'UNICEF dans le cadre d'un contrat individuel ou accord de partenariat sont tenus de suivre une formation sur la PEAS et ont l'obligation de signaler les allégations d'EAS. Un module sur la PEAS a été inclus dans la formation des gestionnaires des intrants nutritionnels au niveau du système de santé.

d. Focus sur les femmes, les filles et les minorités sexuelles et de genre, y compris la violence sexiste :

Toutes les interventions supportées par l'UNICEF tiennent compte de l'égalité des sexes. Lors des consultations au centre de santé, les mères et accompagnants d'enfants malnutris ont bénéficié des conseils pour effectuer le traitement de la malnutrition aiguë sévère de leurs enfants à la maison en appliquant des instructions sur les rations quotidiennes d'aliments thérapeutiques que l'enfant doit consommer ainsi que l'administration des antibiotiques.

e. Personnes handicapées (PwD) :

Les services de santé et de nutrition dans les structures sanitaires ont été accessibles à toutes les personnes, y compris les personnes handicapées. Par ailleurs, 1,095 enfants handicapés de moins de 5 ans souffrant de malnutrition aiguë sévère ont été admis et pris en charge dans les centres de récupération nutritionnels.

f. Protection :

Les activités dans les centres de santé et au niveau communautaire sont menées en veillant aux mesures de sécurité. Les services de santé et de nutrition dans les structures sanitaires ont été accessibles aux différents groupes de population (indépendamment du sexe, de l'origine ethnique, de la nationalité ou de toute autre caractéristique) et sont délivrées tout en respectant la dignité des personnes.

g. Éducation :

Non applicable

8. Programme de transferts monétaires (PMT) / de bons d'achat

Utilisation de programme de transferts monétaires (PMT) / de bons d'achat :

Prévu	Atteint	Nombre total de personnes recevant l'assistance
Non	Non	Non applicable

Si **non**, veuillez expliquer pourquoi les transferts monétaires / les bons d'achat n'ont pas été pris en compte. Lorsque cela est possible, cet programme doit être considérée comme une option de réponse par défaut, et les transferts monétaires à objectifs multiples (MPC) doivent être utilisées dans la mesure du possible.

Si **oui**, notez brièvement comment les transferts monétaires / les bons d'achat sont utilisée, en soulignant l'utilisation des transferts monétaires à objectifs multiples (MPC), et si des liens avec les systèmes de protection sociale existants ont été explorés.

Non applicable

9. Visibilité des activités financées par le CER

Titre	Lien web / source
The torment of a head of household on the eve of a predicted food crisis	https://www.unicef.org/niger/stories/torment-head-household-eve-predicted-food-crisis-0

3.6 Rapport du projet 22-RR-WFP-039

1. Information sur le projet			
Agence :	WFP	Pays :	Niger
Secteur / cluster :	Sécurité alimentaire - Assistance alimentaire Nutrition	Code du projet :	22-RR-WFP-039
Titre du projet :	Assistance alimentaire et nutritionnelle aux personnes vulnérables au Niger en soutien au plan d'urgence du gouvernement		
Date de début :	23/06/2022	Date de fin :	22/12/2022
Révisions :	Extension sans cout <input type="checkbox"/>	Redéploiement des fonds <input type="checkbox"/>	Reprogrammation <input type="checkbox"/>
Financement	Montant total des besoins du secteur pour répondre à l'urgence :	US\$ 162,737,523	
	Financement total reçu pour la réponse sectorielle de l'agence à l'urgence en cours :	US\$ 73,129,805	
	Montant reçu du CERF :	US\$ 2,500,000	
	Total des sous-subsventions du CERF transférées aux partenaires de mise en œuvre :	US\$ 88,930	
	Partenaires gouvernementaux	US\$ 0	
	Partenaires ONG internationale	US\$ 0	
	Partenaires ONG nationale	US\$ 0	
Croix Rouge / Croissant Rouge	US\$ 0		

2. Résumé des résultats obtenus

Grace à cette contribution UFE du CERF, WFP et ses partenaires ont assisté **40,003 bénéficiaires comme prévu**, dans une période de 45 jours dans le cadre de l'urgence prolongé, avec **1,142 MT de distributions de nourriture** (céréales, huile, légumes, supercérééal+ et plumpydoz) et **USD 721,837 de transferts monétaires** dans les régions de Diffa, Maradi, Tahoua et Tillabéry. Toutes les interventions ont été planifiées et mises en œuvre en coordination avec la Cellule nationale de prévention et de gestion des crises alimentaire nationale de prévention et de gestion des crises alimentaires. Le PAM a continué à codiriger le groupe sectoriel pour la sécurité alimentaire, en soutenant son repositionnement progressif au sein de la coordination gouvernementale, ainsi que le groupe de travail multisectoriel sur les transferts monétaires, en fournissant une analyse technique pour définir les valeurs des transferts d'argent liquide.

Le PAM a également fourni un soutien d'urgence au ministère de la Santé pour le traitement de la malnutrition aiguë modérée (MAM) chez les enfants de 6 à 23 mois et les femmes et filles enceintes et allaitantes, ainsi que pour les personnes s'occupant d'enfants gravement malnutris souffrant de complications médicales. Les indicateurs de performance du traitement de la MAM ont dépassé les objectifs de 2022 et les normes de la sphère, avec un taux de guérison de 93,68 % et un taux de mortalité de 0,13 %. Les taux d'abandon et de non-réponse sont restés respectivement à 5,35 % et 0,83 %.

Étant donné que les fonds reçus de donateurs tels que le CERF contribuent au résultat stratégique global 1 du Plan stratégique de pays du PAM, le PAM a utilisé ces fonds en donnant la priorité aux ménages les plus vulnérables, en fonction des besoins émergents et de l'évolution des priorités.

Pour le Niger, la part des bénéficiaires de l'aide d'urgence prolongée ayant une consommation acceptable est restée stable entre 2021 et 2022, passant de 50% en décembre 2021 à 51% en décembre 2022. Cependant, le PAM a noté une augmentation du recours à des stratégies d'adaptation négatives liées à l'alimentation en 2022, l'indice moyen des stratégies d'adaptation réduites (rCSI) passant de 3,4 en 2021 à 8,7 en 2022.

Les enquêtes ont montré que 84 pour cent des cas prolongés avaient une consommation alimentaire limite ou acceptable au cours de la période post-saison maigre 2022, contre 92 pour cent au cours de la même période l'année précédente. Cette légère baisse de la sécurité alimentaire reflète la gravité de la crise, l'inflation des prix et les conditions de sécurité ayant encore entravé l'accès des populations déplacées aux moyens de subsistance et à une alimentation abordable.

3. Modifications

Dans l'ensemble, trois contraintes principales ont affecté la réponse à la crise en 2022 : le financement tardif des activités d'urgence par rapport au calendrier de réponse de la saison maigre ; les soucis opérationnels associés à l'augmentation soudaine des transferts d'argent liquide, tels que la disponibilité d'argent liquide dans les banques régionales, le nombre restreint de fournisseurs de services financiers ; la sécurité et l'accès. Les difficultés d'accès à l'aide humanitaire ont continué d'entraver et de retarder les opérations, en particulier les restrictions imposées par le gouvernement à la circulation du personnel humanitaire dans certaines parties du pays et l'obligation de recourir à des escortes armées dans les zones touchées par le conflit. Pour surmonter ces difficultés, le PAM a étroitement coordonné l'élaboration d'une stratégie d'accès pragmatique avec les autorités nationales et les partenaires humanitaires. Le PAM a également délocalisé les sites de distribution, ajusté les calendriers de distribution et fait appel à des contrôleurs tiers si nécessaire. En ce qui concerne le traitement MAM, l'accès physique (distances par rapport aux centres de santé et insécurité) est resté le principal facteur limitant la portée du traitement nutritionnel dans les zones d'urgence. Les pénuries mondiales d'articles nutritionnels ont également eu de graves répercussions sur les délais d'approvisionnement et ont contraint le PAM à procéder à des substitutions pour assurer la continuité du traitement.

Au début de l'année 2022, les contraintes de ressources ont obligé le PAM à établir des priorités et à réduire les rations afin d'assurer la continuité de l'aide. L'exercice a permis d'assurer une couverture minimale de 50 pour cent des besoins caloriques quotidiens des personnes déplacées vulnérables et des réfugiés vivant dans les communautés d'accueil, tandis que les personnes récemment déplacées et les réfugiés vivant dans les camps ont reçu 80 pour cent de leurs besoins caloriques quotidiens. Les bénéficiaires ont été informés de la réduction des rations avant les distributions.

4. Nombre de personnes assistées directement grâce au financement du CERF au niveau du projet *

Secteur / cluster	Nutrition									
Catégorie	Prévu					Atteint				
	Femmes	Hommes	Filles	Garçons	Total	Femmes	Hommes	Filles	Garçons	Total
Réfugiés	436	0	1,313	1,299	3,048	90	0	282	268	640
Retournés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Déplacés internes	610	0	1,840	1,819	4,269	314	0	986	940	2,240
Communautés d'accueil	697	0	2,103	2,078	4,878	45	0	141	134	320
Autres personnes touchées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	1,743	0	5,256	5,196	12,195	449	0	1,409	1,342	3,200

Personnes handicapées (PwD) sur le total

	73	0	221	218	512	19	0	59	59	137
--	----	---	-----	-----	-----	----	---	----	----	-----

Secteur / cluster	Sécurité alimentaire - Assistance alimentaire									
Catégorie	Prévu					Atteint				
	Femmes	Hommes	Filles	Garçons	Total	Femmes	Hommes	Filles	Garçons	Total
Réfugiés	2,112	2,088	2,917	2,883	10,000	1,347	1,294	2,734	2,627	8,002
Retournés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Déplacés internes	2,957	2,923	4,085	4,037	14,002	4,713	4,528	9,568	9,193	28,002
Communautés d'accueil	3,380	3,341	4,667	4,613	16,001	673	647	1,367	1,313	4,000
Autres personnes touchées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	8,449	8,352	11,669	11,533	40,003	6,733	6,468	13,669	13,133	40,004

Personnes handicapées (PwD) sur le total

	355	351	490	484	1,680	282	271	570	553	1,676
--	-----	-----	-----	-----	-------	-----	-----	-----	-----	-------

* Les chiffres représentent les meilleures estimations des personnes directement soutenues par le financement du CERF. La ventilation par sexe et âge représente les femmes et les hommes de 18 ans et plus, les filles et les garçons de moins de 18 ans.

5. Personnes indirectement ciblées par le projet

Dans le cadre des opérations de réponse d'urgence d'assistance alimentaire et de nutrition, le PAM a également organisé des activités de communication sur les changements sociaux et comportementaux (SBCC), en se concentrant sur des thèmes tels que :

- Un régime alimentaire équilibré basé sur des produits locaux ;
- Le lavage des mains avec de l'eau et du savon ;
- L'allaitement maternel exclusif jusqu'à 6 mois ;
- L'alimentation complémentaire et la poursuite de l'allaitement jusqu'à l'âge de 2 ans ;
- La réhydratation de l'enfant avec des SRO en cas de diarrhée ;
- Espacement des naissances ;
- Utilisation des services de santé.

Le paquet d'activités SBCC a permis aux enfants d'être dépistés au cours de l'année, améliorant ainsi leur état nutritionnel. Les activités SBCC ont apporté un changement majeur au niveau de la communauté, à savoir

- L'implication des maris dans les activités de nutrition par l'octroi d'une contribution financière hebdomadaire aux femmes qui participent au programme de nutrition.
- L'appropriation des activités de dépistage et de sensibilisation suivies de démonstrations culinaires
- La collecte des aliments pour le grenier nutritionnel après chaque récolte

En 2022, les activités SBCC ont atteint environ 324,550 personnes.

6. Cadre de résultats du projet CERF

Objectif du projet	Fournir une aide alimentaire pour sauver des vies par des distributions générales de vivres et transferts monétaires pour trois mois aux 52,198 personnes touchées			
Résultat 1	Les besoins alimentaires des 40,003 personnes en phase 3 et + du Cadre Harmonisé sont couverts en soutien du plan d'urgence du gouvernement			
Le résultat prévu a-t-il été modifié par une reprogrammation après la phase d'application ? Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/>				
Secteur / cluster	Sécurité alimentaire - Assistance alimentaire			
Indicateurs	Description	Valeur cible	Valeur atteinte	Source de vérification
Indicateur 1.1	FN.1a Nombre de personnes recevant de la nourriture.	18,898	40,003	COMET
Indicateur 1.2	FN.1b Quantité d'aide alimentaire distribuée en tonne métriques.	876	1,142	COMET
Indicateur 1.3	Cash.1a Nombre de personnes bénéficiant de cash à usages multiples	21,105	40,003	COMET
Indicateur 1.4	Cash.1b Valeur totale des espèces à usages multiples distribuées en USD.	769,277	721,837	COMET
Explication du résultat et de la variation de l'indicateur	Résultats atteints comme prévu.			
Activités	Description	Mise en œuvre par		
Activité 1.1	Achats et transport des vivres	<ul style="list-style-type: none"> - Action Pour le Bien Etre (APBE) : Diffa, Tahoua, Tillabéri, Maradi - Action et programme D'impact au Sahel (APIS) : Tillabéri - Karkara : Tillabéri, Diffa, Maradi, Zinder - Volontaires Nigériens pour le Développement (VND) : Diffa - CARE: Diffa 		

		<ul style="list-style-type: none"> - Danish Refugee Council (DRC): Diffa - ACTED: Diffa - Samataritan's Purse: Diffa - Agir : Maradi - Help : Diffa
Activité 1.2	Ciblage des bénéficiaires et distribution des vivres et cash	<ul style="list-style-type: none"> - Action Pour le Bien Etre (APBE) : Diffa, Tahoua, Tillabéri, Maradi - Action et programme D'impact au Sahel (APIS) : Tillabéri - Karkara : Tillabéri, Diffa, Maradi, Zinder - Volontaires Nigériens pour le Développement (VND) : Diffa - CARE: Diffa - Danish Refugee Council (DRC): Diffa - ACTED : Diffa - Samataritan's Purse: Diffa - Agir : Maradi - Help : Diffa
Activité 1.3	Suivi et évaluation	<p>Pour le Third-Party Monitoring:</p> <ul style="list-style-type: none"> - International Emergency Development Agency (IEDA) Relief : Diffa, Maradi - Renforcement des Initiative Communautaires (RICO) : Tillabéri, Tahoua and Agadez

Résultat 2 Traitement de la malnutrition aiguë modérée chez 10 453 enfants de 6 à 23 mois et 1 742 femmes enceintes et allaitantes dans les zones en phase 3+ Cadre Harmonisé, en soutien du plan d'urgence du gouvernement

Le résultat prévu a-t-il été modifié par une reprogrammation après la phase d'application ? Oui Non

Secteur / cluster		Nutrition		
Indicateurs	Description	Valeur cible	Valeur atteinte	Source de vérification
Indicateur 2.1	N.1 Nombre de personnes bénéficiant d'une alimentation complémentaire ciblée.	3,201	3,200	Database interne
Indicateur 2.2	N.2a Nombre de personnes inscrites à un programme de traitement de la malnutrition aiguë modérée (MAM)	12,195	12,150	WFP Programme Monitoring
Indicateur 2.3	N.2b Pourcentage de personnes admises pour un traitement MAM, et qui se sont rétablies. (Taux de récupération MAS)	75%	75*%	WFP Programme Monitoring
Indicateur 2.4	FN.1a Nombre de personnes recevant de la nourriture.	12,195	12,150	WFP Programme Monitoring
Indicateur 2.5	FN.1b Quantité d'aide alimentaire distribuée en tonne métriques.	240	169.56 MT	COMET
Indicateur 2.6	N.4 Nombre de personnes dépistées pour malnutrition aiguë	6,402	6,400	Database interne
Indicateur 2.7	N.1 Nombre de personnes recevant une alimentation complémentaire (prévention MAM)	3,201	3,200	Database interne
Explication du résultat et de la variation de l'indicateur		Activités menées comme prévu.		
Activités	Description	Mise en œuvre par		

Activité 2.1	Appui à la prévention et à la prise en charge des enfants 6-23 mois et des femmes enceintes et allaitantes souffrant de MAM dans les zones en insécurité alimentaire sévère	Comme pour R1.
Activité 2.2	Dépistage des enfants de 6-23 mois	Comme pour R1.
Activité 2.3	Suivi et évaluation	Comme pour R1.

7. Programmation efficace

a. Redevabilité envers les personnes affectées (AAP)⁷ :

En ce qui concerne la responsabilité envers les populations affectées (AAP), le PAM s'est concentré sur trois piliers pour mettre en œuvre sa politique de protection et de responsabilité : l'information et la communication avec les communautés, la participation et la consultation des bénéficiaires, et le mécanisme de retour d'information communautaire (CFM).

En ce qui concerne l'information et la communication avec les communautés, les bénéficiaires reçoivent des informations dans leur langue locale. Cela s'est fait par le biais de messages de masse diffusés à la radio ou lors de séances de sensibilisation avec les communautés recevant une aide alimentaire et nutritionnelle d'urgence ainsi qu'avec celles qui participent à des activités de nutrition et d'alimentation de base. En outre, le PAM a continué de veiller à ce que les bénéficiaires soient dûment informés de l'aide du PAM en termes de modalités utilisées, de durée des rations, de dates de distribution et de critères d'éligibilité. En 2022, il était particulièrement important d'informer les bénéficiaires des changements apportés aux modalités d'assistance prévues et à la taille des rations.

En ce qui concerne la participation et la consultation des bénéficiaires, le PAM a renforcé son approche de l'engagement communautaire par le biais de consultations communautaires dynamiques, comme en témoignent les 35 exercices CBPP menés en 2022, auxquels ont participé 525 personnes. Cela a permis aux communautés d'identifier, d'analyser et de hiérarchiser leurs besoins. Pour le programme de résilience, 2,922 villages ont été ciblés pour les consultations. Les communautés locales ont également participé aux exercices de ciblage du PAM pour s'assurer que les besoins spécifiques des populations les plus vulnérables (femmes, garçons et filles, personnes âgées, femmes enceintes et allaitantes, enfants âgés de 24 à 59 mois et personnes handicapées) étaient pris en compte.

Des consultations communautaires ont été menées tout au long de l'année pour recueillir l'avis des bénéficiaires sur les modalités de l'aide. Au total, 40 groupes de discussion (dont 50 % de femmes) se sont spécifiquement penchés sur la modalité "argent liquide". Enfin, le CFM a été utilisé pour recueillir des informations en retour par le biais de différents canaux : une ligne téléphonique gratuite gérée par un centre d'appel professionnel, des comités de réclamation au niveau des villages mis en place dans les sites d'intervention du PAM et des services d'assistance mis en place par les partenaires coopérants du PAM dans chaque site de distribution.

b. Mécanismes de retour d'information et de plainte d'APP :

En 2022, le CFM du Niger a reçu 4,592 retours d'information sur l'ensemble de ses opérations (y compris des plaintes, des appréciations, des questions et des suggestions), dont 68% ont été reçus via la ligne téléphonique gratuite du PAM et 32% via les comités de réclamation au niveau des villages et les services d'assistance des partenaires de mise en œuvre. Sur les 4,592 commentaires reçus en 2022, 53 % étaient des expressions de satisfaction et de gratitude, 34 % des plaintes, 9 % des demandes d'assistance et 3 % n'étaient pas liés aux activités du PAM. 83% des commentaires ont été soumis par des hommes et 16% par des femmes. Tous les retours d'information sont

⁷ Le AAP et le PSEA font partie intégrante des engagements de l'IASC et sont donc obligatoires pour la conformité de toutes les agences et partenaires des Nations Unies. Les agences n'ont pas nécessairement besoin de mettre en place de nouveaux mécanismes AAP et PSEA pour les projets CERF si des mécanismes fonctionnels sont déjà en place. Pour plus d'informations, veuillez référer [aux engagements de l'IASC AAP](#).

enregistrés dans la plateforme SugarCRM par les opérateurs du centre d'appel ou les points focaux CFM de chaque sous-bureau, et des notifications par courriel sont automatiquement envoyées à la personne concernée (personnel de programme du sous-bureau, logistique, ou S&E/conformité/gestion au niveau du bureau de pays pour les cas sensibles tels que la fraude ou la protection/la violence liée au sexe). La plupart des commentaires reçus en 2022 concernaient des problèmes liés aux cartes de rationnement (cartes perdues, etc.), des distributions tardives et des questions sur la ration alimentaire/en espèces.

c. Prévention de l'exploitation et des abus sexuels (PSEA) :

Le PAM reste un membre actif du groupe de protection et de ses divers sous-groupes de travail aux niveaux national et régional (y compris la violence liée au sexe), assurant la coordination et l'échange d'informations avec tous les acteurs de la protection, y compris les partenaires de mise en œuvre et les partenaires gouvernementaux. Le PAM participe activement au réseau national interinstitutionnel de protection contre l'exploitation et les abus sexuels (PSEA), en contribuant à divers plans d'action et procédures opérationnelles normalisées, ainsi qu'au groupe d'appui technique (TSG). Dans le cadre de son propre plan d'action PSEA, le PAM a sensibilisé son personnel et formé 240 personnes, y compris des partenaires de mise en œuvre et du personnel gouvernemental. Toutefois, le PAM note que la sensibilisation des bénéficiaires à la PSEA par les partenaires de mise en œuvre du PAM a été limitée en 2022. Le PAM Niger comblera cette lacune en veillant à ce que les partenaires disposent des outils et des ressources nécessaires pour renforcer la sensibilisation des bénéficiaires en 2023.

d. Focus sur les femmes, les filles et les minorités sexuelles et de genre, y compris la violence sexiste :

Les inégalités entre les hommes et les femmes restent une préoccupation majeure au Niger, notamment l'accès limité des femmes aux services sociaux de base tels que l'éducation, la santé, la gestion et le contrôle des ressources, ainsi que l'incidence élevée des mariages précoces. Ces inégalités, exacerbées par la pauvreté, ont un impact sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle des hommes et des femmes touchés par la crise humanitaire. Tout au long de l'année 2022, le PAM a veillé à ce que les aspects liés au genre soient rationalisés et pris en compte dans toutes les phases des interventions, de la planification au suivi.

e. Personnes handicapées (PwD) :

Grâce aux approches de ciblage décrites ci-dessus, le PAM s'assure que les communautés vulnérables, comme les personnes handicapées, et leurs besoins spécifiques sont pris en compte dans la programmation des opérations.

f. Protection :

Le PAM a strictement respecté le principe "Do-No-Harm" à tous les stades du cycle du programme, de la conception à la mise en œuvre et aux processus de suivi. En coordination avec les partenaires, les autorités locales, les dirigeants communautaires et les populations touchées, le PAM a procédé à une analyse régulière de l'évolution des risques en matière de protection et des effets négatifs possibles des interventions, notamment sur la dynamique intercommunautaire au sens large. Des mesures de mise en œuvre spécifiques au contexte ont été identifiées avec l'ensemble des partenaires et des parties prenantes et dûment incorporées dans la programmation du PAM, en intégrant la protection des populations vulnérables dans l'ensemble des actions. Ces mesures ont donné la priorité à la sécurité, à l'intégrité et à la dignité des bénéficiaires et ont contribué à ce que les communautés continuent à les accepter. Par exemple, dans les régions touchées par le conflit, telles que Diffa, pour garantir un accès continu et sûr à l'aide du PAM, en particulier pour les femmes et les filles, les distributions du PAM ont été effectuées en fonction du calendrier et de la disponibilité des bénéficiaires, en accordant une attention particulière à la situation en matière de sécurité

g. Éducation :

RAS

8. Programme de transferts monétaires (PMT) / de bons d'achat**Utilisation de programme de transferts monétaires (PMT) / de bons d'achat :**

Prévu	Atteint	Nombre total de personnes recevant l'assistance
Oui, le PTM est un composant	Oui, le PTM est un composant	40,003

Paramètres de modalité PMT / de bons d'achat :

Activité spécifique (y compris le # d'activité du cadre de résultats ci-dessus)	Nombre de personnes	Valeur du cash (US\$)	Secteur / cluster	Restriction
Transfer monétaires	40,003	US\$ 721,837	Sécurité alimentaire - Assistance alimentaire	Sans restriction

9. Visibilité des activités financées par le CERF

Un tweet sera publié dans le compte PAM Niger pour présenter les effets de la contribution CERF.

Titre	Lien web / source
-------	-------------------

ANNEXE: FINANCEMENTS DU CERF TRANSFERES AUX PARTENAIRES DE MISE EN OEUVRE

CERF Project Code	Sector	Agency	Implementing Partner Type	Funds Transferred in USD
22-RR-HCR-022	Protection	UNHCR	GOV	\$30,000.00
22-RR-HCR-022	Protection	UNHCR	INGO	\$210,000.00
22-RR-HCR-022	Protection	UNHCR	NNGO	\$90,000.00
22-RR-HCR-022	Protection	UNHCR	NNGO	\$60,000.00
22-RR-FPA-025	Sexual and Reproductive Health	UNFPA	GOV	\$137,785.00
22-RR-FPA-025	Sexual and Reproductive Health	UNFPA	NNGO	\$142,400.00
22-RR-FPA-025	Gender-Based Violence	UNFPA	NNGO	\$308,698.00
22-RR-FAO-023	Agriculture	FAO	GOV	\$13,766.73
22-RR-FAO-023	Agriculture	FAO	NNGO	\$58,474.43
22-RR-FAO-023	Agriculture	FAO	GOV	\$12,020.43
22-RR-FAO-023	Agriculture	FAO	GOV	\$31,364.87
22-RR-FAO-023	Agriculture	FAO	NNGO	\$66,240.06
22-RR-FAO-023	Agriculture	FAO	GOV	\$12,633.03
22-RR-FAO-023	Agriculture	FAO	NNGO	\$38,051.24
22-RR-FAO-023	Agriculture	FAO	NNGO	\$7,574.59
22-RR-FAO-023	Agriculture	FAO	NNGO	\$25,925.54
22-RR-FAO-023	Agriculture	FAO	NNGO	\$9,469.65
22-RR-FAO-023	Agriculture	FAO	NNGO	\$8,861.35
22-RR-FAO-023	Agriculture	FAO	NNGO	\$20,426.28
22-RR-FAO-023	Agriculture	FAO	NNGO	\$15,323.36
22-RR-FAO-023	Agriculture	FAO	NNGO	\$20,846.03
22-RR-FAO-023	Agriculture	FAO	NNGO	\$16,538.16
22-RR-FAO-023	Agriculture	FAO	NNGO	\$15,831.60
22-RR-FAO-023	Agriculture	FAO	NNGO	\$9,733.57
22-RR-FAO-023	Agriculture	FAO	NNGO	\$4,117.33
22-RR-IOM-022	Shelter and Non-Food Items	IOM	NNGO	\$62,000.00
22-RR-IOM-022	Shelter and Non-Food Items	IOM	NNGO	\$105,400.00